

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉBATS PARLEMENTAIRES

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(26<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du mardi 18 octobre 1994



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

#### 1. Fixation de l'ordre du jour (p. 5619).

*Ordre du jour complémentaire* (p. 5619)

#### 2. Loi de finances pour 1994 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5619).

##### CULTURE ET FRANCOPHONIE

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean de Boishue, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Jean Tiberi,  
Henri Sicre,  
Hervé Novelli,  
Guy Hermier,

M<sup>me</sup> Anne-Marie Couderc,  
M. Claude-Gérard Marcus.

M. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 5634)

M. le ministre.

Réponses de M. le ministre aux questions de : Mme Martine Aurillac, MM. Jacques Pélissard, André Durr, Mme Emmanuelle Bouquillon, MM. Edouard Landrain, Gérard Larrat, Jacques Boyon, Louis de Broissia.

Culture

Etat B

Titres III et IV. - Adoption (p. 5642)

Etat C

Titres V et VI. - Adoption (p. 5642)

Article 56. - Adoption (p. 5642)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 3. Dépôt de propositions de loi (p. 5642).

#### 4. Ordre du jour (p. 5643).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mercredi 2 novembre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

- Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances ;

- Culture et francophonie.

Mercredi 19 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

- Légion d'honneur et Ordre de la Libération ;

- Justice ;

- Coopération.

Jeudi 20 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

- Enseignement supérieur et recherche ;

- Entreprises et développement économique, petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat.

Vendredi 21 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

- Aménagement du territoire ;

- Environnement.

Lundi 24 octobre, à seize heures et vingt et une heures trente :

- Industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur.

Mardi 25 octobre, à neuf heures trente, seize heures, après la communication hebdomadaire du Gouvernement, et vingt et une heures trente :

- Travail, emploi et formation professionnelle ;

- Jeunesse et sports.

Mercredi 26 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

- Logement ;

- Services du Premier ministre: services généraux, S.G.D.N., Conseil économique et social, Plan, Journaux officiels, rapatriés.

Jeudi 27 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

- Agriculture et pêche, BAPSA.

Vendredi 28 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

- Education nationale ;

- Communication.

Mercredi 2 novembre, à dix heures, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

- Défense.

### Ordre du jour complémentaire

M. le président. Par ailleurs, saisie d'une demande de M. le président du groupe socialiste, la conférence des présidents a inscrit à l'ordre du jour complémentaire, le lundi 24 octobre 1994, à dix heures, la proposition de résolution de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de directive du Conseil relative au droit de vote et à l'éligibilité des citoyens de l'Union européenne aux élections municipales (n° E 233).

2

### LOI DE FINANCES POUR 1995

#### (DEUXIÈME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560).

### CULTURE ET FRANCOPHONIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture et de la francophonie.

La parole est à Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de la culture et de la francophonie, pourquoi se priver de vous féliciter d'entrée de jeu de la manière dont vous avez su défendre vos crédits pour l'an prochain ? En effet, vous aviez deux facteurs défavorables à surmonter : d'une part, la crise économique exige des arbitrages budgétaires difficiles, d'autre part, l'achèvement des grands chantiers nécessite moins d'investissements, et leur part passera de 20 p. 100 à 17,4 p. 100 des dépenses ordinaires et des crédits de paiement. La tentation naturelle du ministère des finances était, et c'est compréhensible, de diminuer d'autant la part financière réservée aux affaires culturelles. Or force est de constater que votre ministère se sort très bien de cet arbitrage puisque vous aurez sensiblement la même enveloppe que cette année, 13,44 milliards de francs.

Venons-en aux principaux chapitres qui méritent d'être soulignés ou appellent des observations.

De l'examen de votre budget se dégagent quatre priorités qui constituent des missions régaliennes.

D'abord, la rénovation et le développement des grandes institutions culturelles dont le rôle est à la fois national et international.

Ensuite, la conservation, la protection, la valorisation du patrimoine, priorité qui concerne les grands édifices, phares de notre identité nationale, ainsi que certains monuments privés. Il est intéressant et même enthousiasmant de voir à quel point, depuis une vingtaine d'années, les Français se sont appropriés littéralement ce patrimoine, le percevant à la fois comme un objet de découvertes permanentes et un sujet de fierté nationale. Le public se sent à présent dépositaire de ce trésor, comme le montre le succès croissant des journées du patrimoine.

La troisième priorité concerne le renforcement de la relation étroite que vous avez su établir entre culture et aménagement du territoire. Les institutions, la vie culturelle sont considérées comme faisant partie intégrante de cette politique. Le budget illustre votre volonté d'enrichir la vie de nos provinces, volonté dont vous avez déjà témoigné lors de la conférence de presse que vous avez récemment donnée au ministère de la culture avec le ministre d'Etat Charles Pasqua.

La quatrième priorité vise l'adaptation de votre ministère et de ses moyens de diffusion à une réalité sociologique et technologique en pleine évolution, avec le souci constant de maintenir ces moyens comme un instrument privilégié d'intégration.

Pour atteindre ces objectifs nationaux prioritaires, encore faut-il des hommes et des femmes formés et en nombre suffisant. Vous avez choisi d'apporter une attention particulière à la situation du personnel. La commission a noté l'augmentation des effectifs, pour l'an prochain, avec quatre cent-soixante-six créations d'emploi et deux cents autorisations de recrutement supplémentaire. Le rapporteur que je suis se félicite du début de solution apportée également à la situation des vacataires du ministère de la culture.

Abordons à présent le cœur du sujet en reprenant point par point ces quatre chapitres.

D'abord, le développement et la rénovation des grandes institutions culturelles. Les travaux de la Bibliothèque nationale de France seront achevés en mars 1995, et l'ouverture au public est prévue pour 1996. Lui seront affectés trois cent-vingt-neuf emplois, dont deux cents par redéploiement. Je ne vous demande pas, monsieur le ministre, ce que vous pensez de son architecture. A chacun ses goûts. Je m'abstiendrai, pour ma part, de faire trop de commentaires... Mais vous pourriez nous apporter des précisions sur les crédits de fonctionnement prévus en année pleine pour cette grande institution.

Ce chapitre concerne également la Cité de la musique que je considère comme une grande réussite architecturale. Les premiers concerts seront donnés en janvier 1995. Le musée instrumental ouvrira ses portes en mai prochain. La Cité de la musique bénéficiera d'une augmentation de 67,27 millions de francs de sa subvention de fonctionnement et, en outre, de la création de soixante-deux emplois. Voilà qui devrait permettre un démarrage dans de bonnes conditions.

Le palais de Tokyo va être transformé en Palais des arts de l'image. Les travaux, qui ne devraient pas tarder à commencer, dureront jusqu'à la fin 1996. Les autorisations de programme de 34,1 millions de francs, sont ouvertes au chapitre 56-91.

Après les nouvelles institutions, la rénovation. L'Opéra de Paris, au terme d'un plan social engagé depuis 1994, se trouvera enfin doté des moyens nécessaires pour établir une gestion et une politique artistique plus rationnelles, c'est le moins que l'on puisse dire, définies par Hugues Gall dont nous attendons avec joie la venue et, pour l'instant, par M. Cluzel, qui fait preuve de beaucoup de courage et d'obstination. Pour faire face aux charges de cette restructuration, cet opéra bénéficiera d'une augmentation de sa subvention de fonctionnement de 41,49 millions de francs.

Le Centre Georges-Pompidou verra l'achèvement de deux chantiers, la rénovation des bâtiments destinés à l'extension de l'IRCAM et des abords du Centre. Par ailleurs, 134 millions de francs d'autorisation de programme et 90 millions de francs de crédits de paiement sont ouverts afin de poursuivre les travaux de réhabilitation technique et esthétique et de lancer les études pour le réaménagement intérieur décidé par le Premier ministre. Enfin, 440 millions de francs sont inscrits pour la rénovation intérieure et sont destinés à rendre au Centre sa vocation d'espace pluridisciplinaire.

La subvention du Théâtre national de Strasbourg va augmenter de 13,6 p. 100, à quoi s'ajoutent les quarante-six millions de francs d'investissement qui sont nécessaires à la première tranche de travaux de restructuration du bâtiment.

Enfin, la subvention de la Comédie-Française progressera de 5,25 p. 100, ce qui lui permettra de rouvrir ses locaux dans de bonnes conditions. Et si je termine volontairement mon propos par cette prestigieuse institution, c'est qu'elle illustre à merveille la recommandation que je souhaiterais faire à présent. La voici donc qui, et son programme pour 1995 le montre, renoue heureusement avec une tradition ancienne perdue de vue depuis bien des années. Elle sera, bien sûr, présente à Paris, mais également dans toutes ou presque toutes nos provinces puisqu'elle partira pendant trois mois sur les routes de France, et nous la retrouverons à Roanne, à Privas, à Marseille, à Amiens, pour ne citer que ces villes. Elle circulera. Elle se déplacera à cette occasion avec l'ensemble de son personnel et présentera, accompagnant son répertoire, une superbe exposition itinérante sur « la Maison ».

Certes, les travaux dont elle est et dont elle a été l'objet ont facilité ce parti pris d'être également présente dans nos provinces, mais je crois que cette orientation est essentiellement due à une volonté de son administrateur et de son équipe de « marquer » ainsi le côté national de l'institution.

Venons-en aux tournées à l'étranger. Souvenons-nous à cette occasion de Pierre Dux qui est resté, à juste titre, une référence incontestable et incontestée. Acteur de théâtre génial, il fut un administrateur inspiré. Il mettait un point d'honneur à participer, avec la Comédie-Française, au rayonnement de la langue française. C'est ainsi que chaque année était l'occasion de voyages en Europe, auxquels s'ajoutait tous les deux ans une grande tournée dans d'autres continents.

A l'époque prévalait une approche plus volontariste de l'Etat qui n'hésitait pas à s'impliquer, au bon sens du terme, dans la vie de la Maison, notamment en donnant des idées sur ce que pourraient être les tournées à l'étranger. Cette préoccupation le conduisait tout naturellement à demander, de temps à autre, à cette prestigieuse maison de penser à une tournée dans telle ou telle partie du globe, en lui laissant évidemment un délai raisonnable

pour la préparer. Ce que je dis ici vaut pour la grande majorité de nos institutions : le Centre Georges-Pompidou, l'Opéra, etc.

Aujourd'hui, il me semble, mes chers collègues, que nous sommes un peu frileux : nous n'osons plus agir ainsi, ce qui est stupide. Nous devons renouer avec la tradition qui faisait à l'étranger de nos institutions culturelles le porte-étendard de la France tout entière et de son Etat.

Voilà ce que je voulais dire à ce sujet en vous demandant, monsieur le ministre, si vous le voulez bien, une réponse sur ce point qui me préoccupe.

La deuxième partie de mon intervention concerne la conservation du patrimoine monumental.

Dans ce domaine, nous trouvons d'abord les travaux de sécurité sur les grands édifices qui portent sur l'Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs, l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, le Palais Garnier, le Grand Palais.

Y figure ensuite la mise en valeur des grands édifices, avec la poursuite du chantier du Grand Louvre, qui justifie l'ouverture de 270 millions de francs d'autorisations de programme et de 391 millions de francs de crédits de paiement au chapitre 66-91 et le passage en établissement public en 1995 du château et du domaine de Versailles, opération qui fait l'objet d'un amendement adopté par la commission des finances.

Répartis sur l'ensemble du territoire, les monuments historiques sont de plus en plus visités par les Français, qui ont fait de ces visites leur deuxième pratique culturelle.

L'importance de l'effort consenti en faveur de ce patrimoine accessible à tous, se traduit, dans le cadre de la loi-programme du 31 décembre 1993, par l'ouverture de 1 545 millions de francs en autorisations de programme et de 1 398 millions de francs en crédits de paiement, dotations en hausse respectivement de 1,5 p. 100 et de 5,6 p. 100 par rapport à 1994. Les lignes budgétaires en cause, méritaient bien cela.

Ces moyens seront prioritairement affectés à la sauvegarde des monuments historiques. Ainsi les crédits de paiement consacrés à la protection du patrimoine de l'Etat atteindront 565 millions de francs, soit une augmentation de 8,8 p. 100 par rapport à 1994 et 614 millions de francs sont inscrits pour les autorisations de programme.

Monsieur le ministre, permettez-moi de formuler une réflexion à propos de ce patrimoine : au vu de la répartition des crédits, nous nous rendons compte que l'entretien du patrimoine, s'il n'est pas délaissé - il serait exagéré de l'affirmer - n'est pas traité comme une priorité dans ce budget, par rapport à la restauration.

**M. Hervé Novelli.** C'est vrai !

**Mme François de Panafieu, rapporteur spécial.** Je comprends bien votre souci de préserver notre patrimoine et d'éviter qu'il ne s'écroule sous nos yeux. Votre prédécesseur, qui n'avait pas fait suffisamment attention à cela, en a subi les conséquences en fin de parcours : souvenons-nous des cathédrales qui menaçaient de s'effondrer. Toutefois, je crois qu'il faut veiller à l'entretien du patrimoine, d'abord parce que les crédits le concernant sont beaucoup plus souples à utiliser que ceux consacrés à la restauration. Ainsi, en faisant en sorte que les bâtiments historiques restent en état grâce au financement de leur entretien, nous évitons d'être obligés plus tard de recourir à la programmation bien plus lourde, nécessaire

pour les rénover dans leur ensemble. Il est possible d'intervenir beaucoup plus rapidement pour l'entretien que pour la restauration.

Par ailleurs, je me permet de rappeler que plus de deux mille petites et moyennes entreprises - bien souvent de compagnonnage - sont intervenues l'année dernière pour entretenir nos monuments. Il faut préserver ce savoir faire. Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, que vous nous donniez votre avis sur cette question d'entretien du patrimoine par rapport à la restauration.

Par ailleurs, comment ne pas parler de la diffusion culturelle qui est si importante dans votre budget ?

Vous maintenez les crédits d'intervention et la possibilité de soutenir toutes les associations. Vous apportez également un soutien actif aux enseignements artistiques, que vous mentionnez constamment dans vos discours et auxquels vous portez un grand intérêt.

Enfin, j'ai volontairement gardé pour la fin de mon propos la politique de la langue française et de la francophonie.

A cette occasion, monsieur le ministre, je tiens à saluer le courage dont vous avez fait preuve pour défendre la langue française. En effet, cette dernière est bel et bien menacée et vous avez pris soin de rappeler, cette année, toute l'importance que vous attachez à sa préservation. Une grande partie de la population vous a bien entendu, dans toutes les générations, et je veux vous en rendre hommage à l'occasion de ce budget.

Pour ce qui est de la francophonie, le service des affaires francophones du ministère des affaires étrangères, dont les crédits sont gérés par le ministère de la culture et de la francophonie, bénéficiera en 1995 d'une mesure nouvelle de 11 millions de francs, ce qui portera ses crédits à 67,3 millions de francs. Ce service pourra ainsi, en liaison avec la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du Quai-d'Orsay, travailler au renforcement de la francophonie au Liban et en Asie du Sud-Est, et développer des actions de coopération francophone, notamment dans le domaine scientifique.

En complément des crédits de la francophonie inscrits au budget des affaires étrangères, près de 44 millions de francs figurent au chapitre 43-40 pour financer l'action internationale menée par les départements des affaires internationales du ministère, soit une progression de 11 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1994.

Voilà donc, monsieur le ministre, ce budget tel que je l'ai présenté à la commission des finances. Ainsi que je vous l'ai indiqué d'emblée, il est bon ; je suis donc un rapporteur satisfait. La commission des finances l'a d'ailleurs adopté sans réserve.

Cet exposé m'a permis de vous interroger sur deux grands sujets : nos grandes institutions et leur rayonnement à l'extérieur des murs de notre capitale, le problème de la sauvegarde et de l'entretien du patrimoine.

J'aurais également aimé traiter de la répartition des crédits pour les grands projets en région puisque vous allez lancer à ce sujet un programme dont nous avons bien besoin. En effet, il ne s'est pas passé d'année sans que les élus des régions de France ne marquent leur sentiment d'être les mal-aimés de ce ministère, en raison du montant considérable des crédits engagés au profit des grands travaux dans la capitale. Vous tenez aujourd'hui à changer de cap ; j'en suis également satisfaite.

Je relève que vous avez parlé d'une somme de 800 millions de francs sur trois ans en faveur de ces grands projets régionaux. Une dotation de 43 millions de francs a en outre été inscrite pour financer des équipements de diffusion culturelle en région. Comment comptez-vous

répartir la somme qu'il reste à trouver au cours des prochaines années ? Pouvez-vous d'ores et déjà citer certains des projets retenus ?

Monsieur le ministre, je répète donc que vous présentez aujourd'hui à l'Assemblée nationale un bon budget. Je suis persuadée que l'ensemble de la majorité l'adoptera d'un seul élan. Je vous remercie, mes chers collègues, de m'avoir prêté votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean de Boishue, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Jean de Boishue, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, comme l'avait dit en commission notre collègue Laurent Dominati, il n'existe pas de budget idéal. Il y a seulement des budgets qui respectent l'intérêt des équilibres généraux et qui, malgré cette contrainte, permettent d'assumer le suivi et l'avenir du service public. Le vôtre répond parfaitement à cette définition. Néanmoins, s'en tenir là serait en faire une lecture succincte, tant il est vrai que le budget du ministère de la culture pour 1995 est, si je puis dire, un très bon cru, marqué par la qualité de la réflexion et par d'importantes innovations.

Au registre de la qualité, j'inscris immédiatement une forte politique de recrutement alors que, généralement, en période de difficultés, ce secteur est sacrifié. Vous nous proposez plus de 600 agents nouveaux et c'est très bien !

Au registre de l'innovation, je mets votre engagement dans la lutte pour l'intégration, ce qui, - comment pourrait-on, l'oublier ! - est inscrit dans le concept même du mot « culture ». A travers votre budget, vous en faites une cause militante. La culture contre l'exclusion : voilà un très beau combat !

Au registre de l'innovation, je mets également ce qu'il faut bien désormais appeler les GPR - les grands projets en région - et les 800 millions de francs sur trois ans qui les accompagnent. Ces grands projets donnent un contenu concret au rôle que peut jouer la culture dans une stratégie d'aménagement du territoire.

Je n'hésite pas non plus à parler d'innovation à propos de votre combat pour la langue française. On oublie l'évidence : une langue est le support de toute culture. Vous enfoncez cette porte ouverte. Cela était très nécessaire. Vos engagements pour la diffusion, l'usage et le bon emploi de la langue française, votre croisade pour la francophonie sont un *credo* qu'on a plaisir à entendre venant de la rue de Valois. Au service de cette cause, votre budget aussi progresse spectaculairement.

Il est une autre chose agréable à entendre de la part d'un ministre : la réaffirmation des obligations de l'État en matière d'entretien et de suivi des grands outils culturels dont il a la charge. Certes, ce ne sont pas les « Grands travaux » au sens spectaculaire du terme, mais c'est mieux que cela : une reconquête et une revalorisation des missions qu'ont à exercer les grands établissements culturels. L'exemple du Centre Pompidou montre combien, aujourd'hui, ces missions et ces lieux sont victimes d'usures de toutes sortes.

Je me dois aussi de souligner les quelques lacunes de ce budget que les membres de la commission ont voulu relever.

L'aide aux enseignements artistiques n'augmente pas assez. La démocratisation, l'accès de tous à la culture constituent précisément une porte largement ouverte aux enseignements artistiques. L'augmentation de 1 p. 100 est

faible. Cela est d'autant plus regrettable que, dans leur ensemble, les crédits des services votés progressent de 3,3 p. 100. La commission a donc tenu à faire part de sa préoccupation à ce sujet au travers d'une observation qu'elle a adoptée.

L'autre sujet d'inquiétude concerne le déploiement des moyens au service de la loi de programme et, plus généralement, la politique du patrimoine.

En effet l'aide aux particuliers pour l'entretien des monuments historiques et aux chantiers bénévoles baisse de 15 p. 100, ce qui est bien dommage. De plus, l'entretien des monuments historiques de l'État pose des problèmes et vos services se plaignent à bon escient de l'immense charge de travail qu'ont à assumer les techniciens chargés du patrimoine dans les directions régionales.

Certes, les plus grosses réparations seront financées sur les crédits du titre V dont les moyens sont accrus de 86 millions de francs, mais, monsieur le ministre, est-ce de bonne gestion que de financer des dépenses de maintenance sur des crédits d'équipements ?

Sur la question touchant au patrimoine, la commission a aussi adopté une observation.

J'insiste sur ces dysfonctionnements parce que, paradoxalement, ils éclairent la très bonne philosophie de votre budget, lequel n'est pas un budget simple ou sec, mais un budget d'étape, un budget de programme. Les chiffres eux-mêmes en témoignent. Certes, les dépenses ordinaires et les autorisations de programmes augmentent au total de 3,9 p. 100, mais, si l'on s'en tient à ce qui sera effectivement dépensé - je parle des dépenses ordinaires et des crédits de paiement - votre budget est en baisse de 0,9 p. 100.

Toutefois ce qui pourrait apparaître comme un manque est en réalité le cœur de votre projet, car il parie sur le long terme. Mon propos est simplement de m'assurer qu'il n'y a pas confusion entre une juste ambition et une fuite en avant. Parce que, précisément, l'avenir n'est écrit nulle part, et parce que l'encre de la culture ne sèche jamais, il est important que toutes les nouvelles pistes que vous avez ouvertes soient sûres et bien balisées.

En commission, vous avez dit qu'il était parfois bon d'avoir des ambitions supérieures à ses moyens.

**M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** C'est vrai !

**M. Jean de Boishue, rapporteur pour avis.** Je partage ce goût du risque. En matière culturelle, ce qui n'est pas courageux n'est probablement pas intéressant. Or votre budget est intéressant. Il inaugure incontestablement une politique nouvelle.

D'abord le budget lui-même est différent puisque l'arrêt des grands travaux vous permet de réorienter plus du tiers de votre budget. Le courage est peut-être de faire faire à votre maison un retour sur ses missions fondamentales.

Premièrement, vous recrutez : comme cela était nécessaire !

Deuxièmement, vous répondez aux besoins des grands outils de la culture française : Versailles, le Louvre, la TGB, le Théâtre national de Strasbourg, la Comédie-Française avaient besoin de s'oxygéner ou de se réoxygéner.

Troisièmement, vous consentez de larges efforts d'investissement en faveur des grands équipements culturels de province : c'est la première fois, je crois, qu'un budget de la culture affiche aussi délibérément un peu de « provincialisme ».

J'emploie ce terme avec une petite nuance provocatrice...

**M. Jacques Toubon**, *ministre de la culture et de la francophonie*. Mais il est bien venu !

**M. Jean de Bolshue**, *rapporteur pour avis*. ...pour souligner votre volonté d'une approche territoriale. L'aménagement du territoire est trop souvent, j'allais dire un serpent de mer, disons un serpent de terre : votre maison ne doit pas raisonner en termes d'hypothétiques délocalisations mais faire les choses là où n'existent pas, bien qu'elles soient nécessaires.

Notre conception de la culture - élu d'Ile-de-France, je peux le dire - reste trop parisienne. La République et la Royauté ont fait de la culture cette élégante dame un peu hautaine et trop digne. Il faut maintenant, monsieur le ministre, labourer, rééquilibrer les crédits, entretenir la capillarité associative. C'est à ce prix et à ce prix seulement que la France sera homogène dans sa vocation de grande puissance culturelle.

Au service de cette cause, vous avez de nombreux atouts : d'abord une déconcentration réussie ; ensuite des personnels remarquables, passionnés, compétents, auxquels il faut absolument rendre hommage ; vous avez surtout une formidable mobilisation des collectivités locales qui consacrent à ce secteur 30 milliards de francs, à comparer aux 13 milliards de francs de votre budget.

Autant dire, monsieur le ministre, que les collectivités attendent non de la reconnaissance mais un partenariat, une lecture claire de vos inventions à leur égard et les lignes directrices de la politique de la France en matière de culture.

Je crois que le budget répond à cette interrogation parce qu'il exprime le rôle de l'Etat en termes de compétence et de présence. La culture ne doit pas être au service de l'Etat ; c'est l'Etat qui doit être au service de la culture. Le souffle de la vie et de l'intelligence est producteur de culture. Que ce souffle soit humble ou important, l'Etat doit y être attentif.

Pour le percevoir, votre projet de budget recèle de bonne avancées. Je pense, par exemple, à la Fondation du patrimoine. En commission, vous vous êtes engagé à doter l'association de préfiguration de 20 millions de francs. C'est un début. Le projet de fondation est l'une des réponses aux besoins de financement et de mise en valeur, localement, de notre immense patrimoine.

Cette fondation permettrait une meilleure connaissance de ce patrimoine et ouvrirait des possibilités de classements dits « du troisième type », répondant ainsi à des demandes qu'inévitablement il faudra prendre en compte tant au titre de la décentralisation qu'à celui d'une politique plus ouverte de l'inventaire.

Monsieur le ministre, intéressez les collectivités locales à votre fondation. Je ne pense pas que beaucoup de présidents ou de maires fassent la sourde oreille.

Poursuivez aussi votre projet de Reims voué aux archives contemporaines. Les archives sont un grand sujet, qui devient, comme l'océan, abyssal. Le projet de Reims est très intéressant parce que, comme le centre de Marne-la-Vallée, il tente de répondre au problème général du traitement des archives, mais, surtout, parce qu'il s'intéresse aux archives contemporaines. L'approche du patrimoine contemporain, en l'occurrence des archives de la V<sup>e</sup> République, est un sujet important. Nous suivons donc le projet avec attention.

L'élargissement des champs d'action culturelle a amené le rapporteur à s'interroger - à travers son rapport - sur les habitudes culturelles des Français. On connaît la France économique, sanitaire, sociale, mais on connaît beaucoup moins la France culturelle.

La culture n'est pas quantifiable. Il n'empêche que les grandes mutations techniques et sociales appellent une réflexion sur les us et coutumes actuels et futurs des Français. Avec prudence, on pourrait distinguer deux tendances : une culture patrimoniale, disons « classique », et une culture en fusion, « vivante », au moins aussi intéressante, qui, quotidiennement, répond aux envies, curiosités ou goûts d'un public sans cesse grandissant.

Pour le ministère de la culture, dans les déclinaisons de ses missions, la culture est indivisible. Il serait grave d'opter pour les anciens contre les modernes ou pour les modernes contre les anciens, pour une raison évidente : en fin de compte, la vraie culture, comme une langue parlée, est consacrée par l'usage populaire. Or c'est bien de cet usage, de ce libre usage, dont il faut parler.

L'industrialisation de la diffusion culturelle déplace à toute allure les pôles d'intérêt et risque de créer des inégalités dans l'offre. Paradoxalement, l'explosion de la diffusion est à la fois une formidable chance de démocratisation et un danger : chance pour puiser dans la culture vivante de nouveaux concepts ou de nouvelles richesses ; danger quand l'offre à domicile risque, par exemple, de mettre en péril le cinéma ou le livre.

Je terminerai en soulignant, monsieur le ministre, que, s'il faut mener une réflexion française, c'est à vous de le faire : vous devez la piloter, car rien ne serait plus dangereux que l'effet d'une offre industrielle non mûrie qui imposerait sa loi à notre culture. Ce n'est plus de violence ou de feuilletons dont il serait question, mais d'une progressive déconstruction d'un réseau de références intellectuelles et éthiques.

Enfin, je veux dire un mot de la rue de Valois. Nonobstant la géographie de Paris, la rue de Valois croise la rue de Grenelle, le quai d'Orsay et parfois la place Beauvau ! Mais la voix de la rue de Valois n'est pas et ne doit pas être une voix comme les autres. Il n'est pas sûr, par exemple, que, gardienne des sceaux de nos traditions, elle ait forcément sur leur mode d'emploi obligation de silence et de réserve. La rue de Valois oublierait alors que dérangé est aussi l'une des fonctions de la culture. Faire bon accueil à une intellectuelle persécutée aurait peut-être été l'occasion de s'en convaincre.

Ne vous méprenez pas sur mes propos, monsieur le ministre ; je veux simplement dire que le ministère de la culture et de la francophonie est un très grand ministère parce que la France lui a confié le meilleur d'elle-même. Je soutiens votre budget parce qu'il assure la pérennité de ces valeurs. Au nom de la commission, j'invite mes collègues à l'approuver. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président**. La parole est à M. Jean Tiberi.

**M. Jean Tiberi**. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du ministère de la culture et de la francophonie pour 1995 est à la fois un budget de stabilité et un budget d'initiative. Il manifeste le sens des réalités, le respect des engagements, la force de la conviction et la pertinence des choix. Les contraintes du budget général de l'Etat et du calendrier politique en font aussi un budget de transition.

La stabilité est marquée par un maintien de ce budget à un niveau très proche de celui de 1994 - 13,4 milliards de francs contre 13,5 milliards de francs -, alors même

que le poids des grands travaux s'allège, passant de 20 à 17,4 p. 100 du budget du ministère et permettant une augmentation de plus de 3 p. 100 de ses dépenses ordinaires. Cette augmentation permet notamment une remarquable stabilité des crédits d'intervention par lesquels l'Etat soutient les initiatives du milieu culturel.

Cette stabilité mérite d'être soulignée. Dans un contexte de rigueur générale, d'économie, elle traduit la priorité vivace que constitue la culture pour le Gouvernement de la France. Elle traduit aussi la détermination et la pugnacité de son ministre de la culture et de la francophonie, qui ont notamment permis que toutes les initiatives, parfois un peu hasardeuses et désordonnées prises au cours de la dernière décennie, se traduisent en termes budgétaires satisfaisants pour pouvoir doter des établissements nouvellement créés des moyens de fonctionnement adaptés ; je pense à la Bibliothèque nationale de France dont les crédits augmentent de 58 p. 100 pour atteindre, dans le cadre d'une montée en puissance bien maîtrisée, en 1995, 549 millions de francs. Cette remarque vaut aussi pour la Cité de la musique et d'autres établissements. A ce titre, ce sont 660 emplois nouveaux que le projet de budget se propose de créer. Ils s'inscrivent dans un projet de réorganisation, de redéfinition des statuts marqués par un louable souci de cohérence, de stabilité et d'efficacité. La Bibliothèque nationale de France, l'Opéra national de Paris ont déjà bénéficié de cette indispensable clarification. En 1995, ce sera le château de Versailles qui recevra un statut d'établissement public, seul compatible avec l'ampleur et la diversité de ses missions culturelles.

Ainsi se manifestent dans le même temps le souci de sa bonne gestion et de sa modernisation, l'ambition culturelle et la continuité des engagements pris par l'Etat.

Ce budget proposé aujourd'hui au vote de notre assemblée n'est cependant pas un budget de simple et banale continuité. C'est un budget qui manifeste une vision et des choix.

Les choix peuvent se résumer dans la formule de Jacques Toubon : « La culture pour tous et partout. » La culture, en effet, n'est pas ou plutôt ne doit plus être ce phénomène central, superficiel, « parisien », au sens détestable du terme, mais un phénomène essentiel, participant de façon sensible et équilibrée à la vie même de la société française, à son développement, à sa cohésion, à son identité, à son rayonnement. Elle doit se situer, au même titre que l'éducation ou la santé, au cœur même du projet démocratique que l'Etat se doit de mettre en œuvre pour lutter contre les exclusions, toutes les exclusions, tenant à toutes les marginalités, géographiques, sociales, naturelles. L'Etat n'est pas et ne doit pas être, comme on l'entend trop souvent dire, un mécène. L'Etat agit dans le sens du service public. L'action culturelle, plus que dans d'autres pays - c'est un trait de notre identité historique, c'est le fruit de notre tradition républicaine -, est l'une des caractéristiques de ce service public parce qu'elle vise à faire partager par tous ce que le cours incontrôlé des choses ne pourrait réserver qu'à quelques-uns.

C'est cette conviction qui me fait noter avec satisfaction que ce budget marque une attention toute particulière à la réduction des distorsions géographiques en développant clairement une véritable vision territoriale de l'action culturelle de l'Etat, début d'un véritable projet d'aménagement culturel du territoire. Il s'agit là sans nul doute d'un choix politique, affirmé déjà au cours du conseil interministériel sur l'aménagement du territoire du 20 septembre, et qui prend désormais corps à travers l'élaboration d'une série de grands projets en région. Ils bénéficieront d'un programme de 800 millions de francs

sur cinq ans dont 50 en 1995. Ces initiatives, qui bénéficieront également de crédits du fonds interministériel d'aménagement du territoire, permettront de rectifier plus encore le déséquilibre entre Paris et la province.

Ce déséquilibre doit beaucoup à notre histoire, si singulière, si attachée à renforcer sans cesse le rôle et le poids de Paris. S'il doit être amendé, il doit l'être, mes chers collègues, sans démagogie, sans méconnaissance de la chance que constitue aussi pour la France la densité culturelle de sa capitale, sans oubli du caractère national des grandes institutions que l'Etat y entretient. Il conviendra d'ailleurs d'inciter ces grandes institutions à déployer de plus en plus leurs initiatives à l'échelle du pays tout entier. Certaines le font déjà, comme les musées nationaux dont la politique de dépôt d'œuvres en province est devenue systématique. Toutes devraient le faire pour mieux fonder encore aux yeux de tous la légitimité des moyens parfois considérables que la communauté nationale tout entière met à la disposition de ces grandes institutions.

Je note aussi avec satisfaction que des établissements à vocation nationale seront appelés à enrichir la vie culturelle de telle ou telle région, comme le centre d'archives de la mémoire contemporaine à Reims.

Le budget que nous discutons aujourd'hui manifeste par ailleurs un équilibre judicieux entre l'existant et le potentiel, entre le patrimoine et l'innovation.

Le patrimoine, c'est tout d'abord celui des monuments historiques qui bénéficieront d'une dotation de 1,5 milliard de francs d'autorisations de programmes pour les travaux de restauration des monuments et la mise en valeur des sites archéologiques.

Le patrimoine, ce sont aussi les grands bâtiments publics affectés à des usages culturels et trop longtemps négligés, négligés jusqu'à ce que leur fonctionnement même soit mis en cause. Ce sont le Grand Palais, l'Opéra Garnier, le Centre Pompidou, la Comédie-Française, le musée Guimet, le Théâtre national de Strasbourg. C'est en un mot l'existant si longtemps victime de négligence au seul bénéfice de la flatteuse mais funeste fuite en avant qu'impliquent les initiatives incessantes plus inspirées par l'appétit de la communication que par le sens exact de l'intérêt général.

Parmi les innovations que permettra ce budget, je citerai l'application des technologies nouvelles à l'expression artistique et à la diffusion culturelle. Je pense notamment à l'indispensable formation multimédia dans les écoles d'art.

Il conviendrait cependant - mais la répartition des compétences entre les divers départements ministériels nous en empêche dans l'état actuel des choses - que la politique culturelle de l'Etat puisse également s'exprimer à travers l'audiovisuel public et cela de façon plus déterminée, de façon plus intégrée aussi au projet culturel déployé par le ministère qui en est principalement responsable.

On peut, de même, regretter l'absence - on l'a rappelé - d'augmentation significative des crédits consacrés aux enseignements artistiques de base, dont le financement pèse essentiellement sur les collectivités locales, alors que, à l'initiative de Jacques Chirac, le Parlement avait voté en 1988 une loi en faisant une priorité nationale.

Cette considération me conduit à évoquer le caractère par la force des choses incomplet, voire provisoire, du projet culturel dont il nous est proposé de doter le budget. C'est demain, après les échéances majeures que va

aborder notre pays, qu'il faudra engager pour la France, dans ce domaine comme dans d'autres, le grand dessein dont elle a besoin pour affronter son destin.

Dans ce dessein, la culture doit occuper une place essentielle, cette place que lui désignent notre histoire si riche, le talent des créateurs qui font l'éclat et la pérennité de la culture française, que lui imposent aussi les aspirations de nos concitoyens et notre conviction qu'elle constitue l'une des garanties les plus sûres de la dignité de tous les hommes et de la cohésion de la société qu'ils forment.

C'est donc, monsieur le ministre, avec une vive conscience à la fois des qualités de ce budget et de ses limites que je rappelais qu'au nom du groupe du RPR je vous annonce que nous voterons ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Henri Sicre.

**M. Henri Sicre.** Monsieur le ministre, notre assemblée aborde l'examen du premier budget de la deuxième partie de la loi de finances pour 1995. Certes, après les discussions que nous avons eues sur la première partie, chacun doit reconnaître les difficultés qui sont apparues pour établir les recettes, les critiques formulées ici et là et les questions que l'on est en droit de se poser - et je m'en pose - sur la sincérité des comptes qui sont indiqués.

Aujourd'hui donc, premier volet de la partie dépenses du budget de la nation: la culture. Budget de la culture 1995: 13 441 000 000; budget de la culture 1994: 13 506 000 000. La simple lecture de ces deux chiffres montre déjà une baisse comptable de 0,5 p. 100; nous ditons une baisse réelle de 2,5 p. 100, car lorsque l'on doit faire face à des dépenses inhérentes aux actions que l'on conduit, il faut bien tenir compte de l'inflation.

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** Ah, bon! C'est nouveau!

**M. Henri Sicre.** Ainsi, cette année, après deux années consécutives, nous enregistrons la troisième baisse: la première avec la loi de finances rectificative, la deuxième en 1994 et la troisième pour 1995.

Que dire d'un budget de la culture qui régresse ainsi, sinon rappeler cette volonté affirmée de trouver le seuil qu'il fallait atteindre, d'ériger ce socle sur lequel on aurait pu voir briller la lumière d'un pays, la France, qui rayonnerait par sa création, sa culture sur l'ensemble du territoire - car nous pensons que la culture est facteur de développement - pour l'épanouissement de tous et au bénéfice de chacun. Aussi, la simple et lapidaire lecture des dépenses budgétaires de la culture donne la mesure des interventions possibles.

Fort heureusement, monsieur le ministre - et j'ai parlé de sincérité en commission -, vous avez bien dit que dans ce document vous aviez simplement tenté de sauvegarder l'essentiel, de préserver les missions de l'Etat. Le budget était ainsi réduit à cette simple fonction de ne pas laisser dépérir une action que chacune et chacun d'entre nous dans cet hémicycle souhaiterions voir se développer.

Certes, comme dans toute lecture de document, le change peut être donné. Si le budget de la culture, pour la troisième fois consécutive, baisse en dépenses ordinaires et crédits de paiement, vous pouvez, monsieur le ministre, avancer une augmentation en dépenses ordinaires et autorisations de programme...

**M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles.** Ce n'est pas rien!

**M. Henri Sicre.** ... encore que les autorisations de programme soient des engagements financiers futurs, des dépenses différées dans le temps.

Chacun sait bien ici que cette augmentation s'explique par la croissance des dépenses de fonctionnement inhérentes aux grands travaux. Il en est de même - les rapporteurs l'ont évoqué - des créations d'emplois qui sont annoncées cette année puisque 666 autorisations de recrutement sont prévues pour 1995. Chacun sait que les 400 premiers emplois sont indispensables au fonctionnement des grands travaux qui ont été engagés, plus particulièrement à la Bibliothèque nationale de France ou à la Cité de la musique. Pour les 100 autres c'est un glissement sur Versailles, ou ailleurs, de salariés qui étaient pris en compte par la caisse des monuments historiques ou par la réunion des musées nationaux. On sait très bien qu'il faut consolider le sort de vacataires qui étaient au Louvre et qui sont nécessaires pour le faire fonctionner.

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** Encore faut-il le faire!

**M. Henri Sicre.** Donc la stratégie, monsieur le ministre, toujours affirmée et inéluctable, quelle que soit l'époque, voudra que, lorsque la diminution des grands travaux se fera sentir, il y aura une augmentation progressive des frais de fonctionnement. En 1995, seule la baisse des crédits de paiement sur les grands travaux - 450 millions de francs -, baisse inéluctable compte tenu de l'avancement des travaux, permettra de sauver une partie de ce budget.

Le budget de la culture est avant tout la traduction chiffrée d'une politique et la volonté affirmée pour l'épanouissement d'un pays.

Cette année encore, les aides aux artistes, aux équipes de création, aux associations, aux institutions culturelles, au cinéma connaîtront une diminution globale insupportable car tous les acteurs de la vie culturelle avaient déjà connu une très forte baisse en 1994.

Les crédits d'intervention destinés aux centres d'art contemporain, aux écoles d'art plastique ainsi qu'aux achats et à la commande publique passent à 282 millions de francs, contre 309 en 1993. Les institutions bénéficiaires sont dans l'impossibilité de poursuivre l'action. Sachez que la gravité de cette situation dans laquelle se trouvent les écoles d'art de ce pays va obliger de nombreux maires, sur tout l'échiquier politique, à fermer leur école. Dans leur majorité, ces établissements se trouvent en province; il s'ensuit une aggravation nouvelle et toujours systématique qui défavorise la province au profit de la région parisienne.

**Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial.** Si ce sont les maires qui ferment, c'est que ce sont bien eux qui financent!

**M. Henri Sicre.** De nombreux maires sont inquiets pour leur maison d'art et seront obligés de les fermer.

**Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial.** Ce sont des écoles municipales!

**M. Henri Sicre.** L'analyse des documents budgétaires révèle que, pour l'essentiel, les quelques nouveaux crédits qui ont pu être libérés sont pratiquement dirigés vers des institutions parisiennes.

S'agissant des dépenses ordinaires, ce sont les établissements publics nationaux qui ont la quasi-totalité des crédits.

S'agissant des crédits d'investissement, les opérations lourdes engagées se font pour l'essentiel dans la capitale.

Il ne s'agit pas de nier l'intérêt de telles opérations. Nous reconnaissons tous qu'elles sont essentielles pour le développement et le rayonnement culturels de notre pays,

mais il s'agit de demander un traitement équilibré en faveur de la province qui paraît sacrifiée. On l'a dit avant moi, 800 millions sont annoncés pour les grands projets dans les régions - les GPR puisqu'il faut parler en sigles - dans les cinq années à venir. Sur ces 800 millions, 6 p. 100 sont inscrits au titre des études dans le budget pour 1995 ; comment seront financés les autres ? Seront-ils financés sur des programmations à venir ? Si un chèque est tiré sur l'avenir, nous voulons savoir comment. Ou bien nous annoncera-t-on que ces grands projets en régions seront tirés sur les délégations qui sont accordées aux différentes directions ? Il est vrai que la province bénéficie déjà de plus de 800 millions de francs de possibilités d'intervention.

Voilà donc un budget qui ne peut pas être un budget programme, qui ne peut pas être un budget ambitieux, qui ne peut pas être un budget prometteur et auquel nous ne saurions trouver de qualité particulière.

Je regardais tout à l'heure la feuille distribuée par le service de la séance, sur laquelle neuf orateurs sont inscrits dans la phase des questions. Je suis persuadé que c'est en les écoutant que nous nous forgerons une opinion sur ce budget. Certes, ce n'est pas dans un souci d'opposition qu'ils interviendront, mais ils poseront des questions.

Concernant le patrimoine, ils s'interrogeront sur l'entretien des monuments historiques appartenant à l'Etat, les crédits ayant baissé de 2,9 p. 100 en 1994 et devant baisser de 1 p. 100 en 1995. Quant aux bâtiments n'appartenant pas à l'Etat, la hausse des crédits sera presque exclusivement affectée à l'opération exemplaire lancée, il y a plusieurs années au mont Beuvray.

On posera certainement des questions sur le livre et la lecture. L'industrie du livre, on l'a évoqué, est en très grande difficulté. On assiste à des concentrations. Or les subventions baisseront de 14 p. 100.

Pour les musées de province, les crédits d'intervention seront simplement reconduits en 1995 alors qu'ils auront baissé de 15 p. 100 en 1994.

Quant à la musique et à la danse, si les crédits en dépenses ordinaires sont en progression, c'est dû uniquement à l'ouverture de la Cité de la musique en janvier 1995 et à la fin de la restructuration de l'Opéra de Paris. Les crédits d'équipement sont en hausse, consommés par l'Opéra pour 85 millions de francs. Il ne reste plus que 31,5 millions pour la province. Il n'est donc plus possible en province d'engager la construction de lieux pour la musique ou de réhabiliter des équipements culturels spéciaux.

Et puis, il y a le cinéma. Je sais qu'un grand nombre de mes collègues souhaiteraient que des actions soient menées dans les régions. Cette année, la célébration du centenaire du cinéma sera pour l'essentiel financée par un redéploiement des crédits. C'est dommage : alors que le cinéma français était le deuxième au monde, nous allons devoir commencer le deuxième centenaire du cinéma dans des conditions difficiles.

L'orateur précédent a évoqué avec un grand intérêt une loi votée en 1988, tout en regrettant la baisse des crédits de l'enseignement artistique. Sachez que cette loi pose problème. Un article dispose que le Gouvernement doit présenter chaque année au Parlement, en annexe du projet de loi de finances, un état récapitulatif des crédits affectés au développement des enseignements artistiques. A ce jour, nous n'en avons pas connaissance et l'ensemble des intervenants culturels le réclament avec insistance.

Les questions qui vous seront posées, monsieur le ministre, seront autant d'interrogations et de critiques. Dans ces conditions, vous comprendrez que, en attendant, nous ne puissions pas accepter un tel budget qui ne permet pas à la culture de notre pays de se développer comme nous le souhaiterions, pour son rayonnement et l'épanouissement de tous ses habitants.

**M. le président.** La parole est à M. Hervé Novelli.

**M. Hervé Novelli.** Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, l'examen du budget du ministère de la culture appelle année après année deux remarques : la première porte sur son montant, la seconde sur le rôle même de l'Etat dans ce domaine. Je voudrais les évoquer brièvement avant d'en venir aux principaux axes de ce budget et d'insister sur l'importance que l'UDF attache à la politique du patrimoine et à la mise en valeur de celui-ci sur l'ensemble du territoire.

Avec 0,91 p. 100 du budget général de l'Etat, les crédits de la culture approchent, sans l'atteindre, l'objectif devenu mythique de 1 p. 100. Compte tenu de la rigueur budgétaire qui s'impose cette année et de l'arrivée à terme du programme des grands travaux, le résultat est honorable. Je crois, monsieur le ministre, que, contrairement à ce qu'a dit mon prédécesseur, ce résultat doit beaucoup à votre pugnacité face à la frénésie, budgéticide, de Bercy, frénésie largement justifiée, il faut le reconnaître, par le lourd déficit des finances publiques légué par nos prédécesseurs.

**M. Jean de Boishue, rapporteur pour avis.** Très juste.

**M. Hervé Novelli.** Pour ce qui concerne le traditionnel débat sur la mission du ministère de la culture, il me semble que le rapport remis récemment au Premier ministre par M. Picq sur « l'Etat en France » clôt le débat théorique et propose des orientations pratiques pertinentes.

Après avoir souligné que l'histoire de la France, son patrimoine et sa place dans la création artistique mondiale faisaient de la culture un élément fondateur de l'identité nationale et un atout pour le pays, ce rapport note que, pour toutes ces raisons, l'Etat ne peut se désintéresser de la culture, avant de conclure que les responsabilités culturelles de l'Etat doivent être beaucoup mieux hiérarchisées et ses modalités d'intervention profondément revues.

Ce travail essentiel doit être conduit rapidement car nous savons tous que ce ministère est à la croisée des chemins.

Alors que les crédits affectés aux opérations exceptionnelles menées au cours des dix dernières années se réduisent, les besoins liés à ces décisions progressent. Il convient donc de définir avec plus de clarté et de cohérence ainsi que d'ambition le rôle du ministère de la culture sur le long terme.

Dans ce cadre, il me semble que la priorité politique et budgétaire pour le patrimoine de notre pays devra être réaffirmée. La défense de celui-ci est en effet l'assurance de la pérennité de la mémoire de notre peuple et donc de sa foi dans l'avenir. Mais, pour cela, il faut impliquer très largement les collectivités locales et donner toutes leurs chances aux politiques de mécénat et au marché.

Je souhaiterais connaître votre opinion dans ce domaine, monsieur le ministre, et j'aurai l'occasion dans quelques instants d'illustrer mon propos.

Pour l'heure, même s'il porte encore lourdement le poids du passé, force est de remarquer que votre budget commence à traduire des orientations nouvelles et notamment celles initiées par notre majorité dont les lois sur le patrimoine et la langue française sont les premiers signes.

Incontestablement, ce budget est marqué du poids financier des décisions ou des non-décisions du passé.

Les grands travaux continuent de représenter des sommes importantes avec 1,82 milliard de francs pour l'achèvement du Grand Louvre et de la Bibliothèque nationale de France notamment, mais vous devez aussi assurer aujourd'hui la charge des non-décisions du passé. Dans ce cadre, je voudrais citer les travaux d'urgence que vous avez engagés pour sauver le Grand Palais à Paris - 300 millions - ou restaurer le Centre Georges-Pompidou - 600 millions - mais aussi ceux qui concernent la Comédie-Française, le Palais de Tokyo ou le Panthéon.

Enfin, nous savons que ces décisions auront toutes des incidences financières fortes sur le long terme. Les coûts de fonctionnement des institutions de prestige nées au cours des années 1980 ont été généralement sous-estimés.

Certes, la France ne peut pas réaliser au Louvre l'un des plus beaux et des plus grands musées du monde et refuser les contraintes budgétaires qui en découlent, mais les dérives doivent être sévèrement maîtrisées, et je pense ici tout particulièrement à l'Opéra Bastille. Il est plus que temps que, dans cet établissement, cessent les agitations politico-juridiques, inutiles et trop coûteuses, et que le personnel puisse se consacrer, enfin, à sa mission.

**Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial.** C'est bien vrai.

**M. Hervé Novelli.** Votre budget porte aussi, monsieur le ministre, les premières traces de la politique engagée depuis avril 1993. Il faut naturellement s'en féliciter même si plusieurs d'entre elles appelleraient davantage de moyens et d'ambition.

L'augmentation de 5,6 p. 100 des crédits de paiement en faveur du patrimoine doit être tout spécialement saluée puisqu'elle s'inscrit dans la ligne de la loi de programme du patrimoine du 31 décembre 1993, qui faisait elle-même suite à la loi Léotard du 5 janvier 1988 et qu'elle correspond à la vocation première de ce ministère.

Il me semble important qu'à ce titre, les crédits affectés aux monuments relevant des collectivités locales - 823 millions de francs - soient supérieurs à ceux réservés pour les monuments appartenant à l'Etat : 565 millions de francs. Le ministère de la culture est là, me semble-t-il, au cœur de sa mission en ne se contentant pas du patrimoine parisien.

La tâche impartie aux collectivités locales est considérable et nécessite une aide accrue de l'Etat. Elu d'une circonscription dont le patrimoine historique est exceptionnel en densité et en qualité - et vous le savez, monsieur le ministre, puisque vous m'avez fait le plaisir de venir visiter le sud de la Touraine, il y a quelques temps -, je souhaiterais vous livrer quelques réflexions tirées d'une expérience locale. La défense de notre patrimoine, de notre culture ne peut valablement s'opérer que si tous y participent : individus et collectivités, organismes publics comme partenaires privés. N'est-il pas temps de demander aux musées nationaux de bien vouloir sortir les œuvres qui s'entassaient parfois dans les sous-sols des musées parisiens ?

**Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial.** Ça va être fait.

**M. Hervé Novelli.** J'ai à l'esprit les difficultés que nous rencontrons en Touraine pour déboucher sur la création applaudie par tous d'un conservatoire de la statuaire contemporaine dans le parc prestigieux de l'ancien château de Richelieu.

Cela étant, je dois souligner vos efforts. La décentralisation progresse et l'équilibre culturel du territoire s'améliore dans ce budget, ce qui tranche heureusement avec l'excessive centralisation à Paris qui marquait la politique de votre prédécesseur.

Je pense que les nombreuses actions qui s'engagent dans nos régions répondent à une véritable attente. Les grands projets régionaux, l'aide au rayonnement culturel des métropoles régionales, le développement culturel des zones de reconversion industrielle vont dans le bon sens. Il en est de même pour l'encouragement à l'offre culturelle de proximité. Pour fixer les jeunes dans nos régions, nous avons besoin de pôles culturels proches et attractifs.

Sur les grands projets régionaux, j'aimerais obtenir quelques précisions, notamment sur leur choix et les critères qui les ont guidés. J'espère que les collectivités locales y seront étroitement associées, mais je n'en doute pas.

Comme vous, nous pensons au groupe UDF que la culture est l'un des éléments importants de la politique d'aménagement du territoire. La France a des atouts exceptionnels qui ne demandent qu'à être favorisés, tant sur le plan du patrimoine que de la capacité créatrice. Votre récente présence au CIAT de Troyes est donc très positive.

Le développement des enseignements artistiques est également un moyen important de démocratiser l'accès à la culture. Après avoir regretté que la loi de 1988 sur l'enseignement artistique ait été bien tardivement mise en œuvre, je me réjouis de voir les crédits atteindre 671 millions.

Si la formation est le premier acte d'une véritable politique de réduction des inégalités, elle doit avoir des moyens non seulement financiers mais également en temps et en espace. Il appartient donc au ministre de l'éducation nationale d'œuvrer avec détermination dans ce sens et je compte sur vous pour le lui rappeler.

Enfin, les crédits affectés à la promotion de la langue française augmentent de 130 p. 100. Lors de l'examen de la loi qui porte votre nom, au-delà des appréciations diverses sur son contenu, un accord s'était fait sur la nécessité de moyens supplémentaires.

L'évolution est donc encourageante puisqu'il faut redire que le développement du français ne passe pas que par des interdictions mais bien par sa diffusion et son apprentissage en France et à l'étranger.

Je veux ajouter que le rayonnement culturel international de la France est un atout pour nos entreprises à l'étranger. Il doit donc être soutenu pour mieux accompagner nos exportateurs dans leur action d'implantation à l'étranger et de conquête des marchés. Cela ne se fera pas sans moyens significatifs.

Monsieur le ministre, la France a une haute ambition culturelle. Le débat sur l'exception culturelle au moment de la négociation du GATT l'a amplement montrée.

Le budget que vous nous présentez ne prétend pas la satisfaire totalement, mais il trace des pistes et respecte des priorités qui nous apparaissent positives. C'est la raison pour laquelle le groupe UDF votera les crédits de votre ministère pour 1995. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Hermier.

**M. Guy Hermier.** N'est-ce pas un luxe inutile d'avoir un ministre de la culture si on ne lui donne pas un budget convenable et la durée ? s'interrogeait à peu près en ces termes Jorge Semprun, alors ministre espagnol de la culture, en référence à André Malraux.

Par les temps qui courent, je ne sais, monsieur le ministre, si vous aurez la durée. Ce que je sais, en revanche, c'est que votre budget n'est pas convenable. Il passe, en effet, de 13,5 à 13,4 milliards de francs et de 0,93 à 0,91 p. 100 du budget de l'Etat. C'est donc un budget en régression, qui continue de s'éloigner du seuil symbolique du 1 p. 100 atteint en 1993 après vingt-cinq années de lutttes et d'efforts, notamment dans la dernière décennie.

Vous êtes ainsi contraint de gérer l'acquis. Pour le reste, votre budget manque de souffle et d'ambition, même dans des domaines que vous prétendez prioritaires, tels que la défense du patrimoine, le rééquilibrage des investissements culturels entre Paris et la province, la francophonie et la défense de la langue française.

C'est vrai de l'action en faveur du patrimoine culturel qui ne progresse que de dix millions de francs, soit moins de 3 p. 100 alors que la ligne consacrée aux bâtiments et autre investissements chute de 60 millions, que celle du patrimoine monumental passe de 384 à 373 millions et que la subvention destinée au patrimoine muséographique tombe de 215 à 188 millions.

C'est vrai aussi du rééquilibrage entre Paris et la province. Quel peut-il être quand les crédits inscrits au titre des grandes opérations culturelles dans les régions passent de 100 à 53,4 millions ?

Devant la commission, vous avez affirmé que la dimension culturelle de l'aménagement du territoire était reconnue, qu'il s'agissait d'un effort de solidarité nationale, mais où est cette solidarité quand les choix de votre gouvernement font que l'argent ne cesse d'aller à l'argent alors que se multiplient les chômeurs, les précaires, les exclus, dans des proportions telles que la société française traverse une des plus graves crises de son histoire, une crise non seulement économique et sociale, mais aussi politique et morale, une crise de civilisation ?

Quand la société va si mal, comment voulez-vous que la culture se porte bien, que la capacité à acquérir de nouveaux savoirs, à connaître de nouvelles émotions, de nouveaux plaisirs, à exercer de nouvelles pratiques artistiques, puisse être partagée à l'échelle non d'une trop courte élite mais de tout un peuple, sur tout le territoire ?

Où est cette solidarité quand les communes, qui jouent un rôle irremplaçable pour la création et la diffusion culturelles, sont littéralement asphyxiées par votre politique, quand par exemple les emprunts qu'elles doivent souscrire sont encore plusieurs points au-dessus de ceux qui ont été offerts à Eurodisney ?

C'est vrai, enfin, de la francophonie. Permettez-moi, à ce sujet, monsieur le ministre, une parenthèse, une douloureuse parenthèse. Aujourd'hui, des intellectuels, des artistes, des scientifiques, des universitaires et bien d'autres démocrates algériens qui s'expriment dans notre langue et ont au cœur les valeurs de liberté et de fraternité sont menacés par un intégrisme assassin et un pouvoir corrompu. Nombreux souhaitent trouver refuge en France et plusieurs ont déjà été lâchement assassinés faute d'avoir trouvé cette terre amie. La francophonie, n'est-ce pas d'abord que la France se montre digne de ces droits de l'homme qui imprègnent si profondément sa culture ? Je vous trouve, à ce propos, bien silencieux.

Pour en revenir au budget, lors de la discussion de la loi sur la langue française, notre groupe avait souligné le décalage entre les intentions affichées et les moyens mis en œuvre. Le budget est toujours l'heure de vérité d'une politique. Même avec les crédits des affaires étrangères et de la coopération, les 200 millions de votre budget ne font vraiment pas le compte, surtout quand on sait que la défense de la langue française passe avant tout par une politique volontariste d'aide à la création.

C'est parce qu'il existe un cinéma, une production audiovisuelle, une littérature, une chanson, une presse francophones que notre langue est entendue et parlée. Or, au moment où il est plus que jamais essentiel de maintenir et de développer notre potentiel de création, de production et d'emploi artistique, de préserver notre système d'intervention publique en faveur d'une création originale française - de l'existence d'un pôle public de production audiovisuelle au système d'avances sur recettes, des droits d'auteur à la protection sociale des artistes - votre politique tourne, dans bien des cas, le dos à ces exigences. Il est ainsi tout à fait significatif que les subventions décentralisées destinées au spectacle vivant soient à nouveau rognées de 3,85 millions de francs dans votre budget.

Comment ne pas comprendre dès lors l'inquiétude des gens de théâtre ? Ils viennent de perdre Jean Dasté, à qui je veux, de cette tribune et en ce jour, rendre un légitime hommage. Il était un pionnier de la décentralisation dramatique, conquise de haute lutte par des générations d'artistes, de Firmin Gémier à Copeau, de Vilar à tant d'autres qui choisirent de nouer un nouveau dialogue entre le public populaire et le théâtre. Jean Dasté, c'était un peu la conscience civique de la grande aventure du théâtre populaire français. C'est un creux-cœur de constater qu'aujourd'hui s'estompe l'attention portée au théâtre et singulièrement à la décentralisation et aux jeunes compagnies. Je n'oublie pas, les artistes n'oublient pas ce qu'il leur a fallu de lutttes et d'unité pour vous contraindre, cet été en Avignon, à retirer un collectif qui entérinait une diminution de l'effort culturel de la nation pour le théâtre. Ils savent désormais que c'est la ligne de pente de votre gouvernement.

Et que dire du cinéma, de l'inquiétude, là encore, de tous les professionnels de ce secteur ? A la fin du mois de juillet, les films d'initiative française avaient déjà chuté, selon le CNC, d'un tiers par rapport à l'année dernière, soit vingt-deux films de moins. Et vous, monsieur le ministre, vous diminuez de près de 5 p. 100 les dotations directes pour les crédits d'intervention et de 17 p. 100 les crédits d'équipement et d'investissement. Vous laissez les multicomplexes écraser le réseau de cinémas indépendants, alors qu'il faut donner du temps aux films, notamment aux films français qui ne bénéficient pas du rouleau compresseur publicitaire. Vous sacrifiez ainsi bien des chances du cinéma français, l'un des rares à subsister en Europe.

Vous appliquez en cela les directives du traité de Maastricht, les « lettres de cadrage » de la Commission de Bruxelles, dont le *leitmotiv* est : toujours moins d'interventions publiques. Ce qui nous ramène au débat d'il y a un an sur la place de la culture dans les négociations du GATT. Vous aviez alors pris position pour « l'exception culturelle ». Nous nous en étions réjouis, tout en soulignant que la nécessaire fermeté face aux injonctions américaines devait aller de pair avec une réelle politique de développement culturel, ouverte à toutes les coopérations, notamment en Europe. Vos choix ne répondent pas à cette dernière exigence. Loin d'émanciper la culture

du profit, comme le réclamait Pierre Emmanuel, vous contribuez à la soumettre aux règles dominatrices de l'argent, c'est-à-dire du plus fort, du plus puissant. J'ai franchement le sentiment que les Américains sont en train d'obtenir par cette voie ce qu'ils avaient en vain tenté d'arracher il y a un an. Les périls sont toujours aussi grands pour notre culture, pour toutes les cultures.

Samedi, monsieur le ministre, lors de l'inauguration de la fondation Elsa Triolet - Aragon, vous avez à juste raison exalté Aragon comme le poète de la France. Écoutez donc Aragon parler de la culture comme « bien commun de tous les hommes » et souligner que « masses, peuples ou nations, selon que vous les appelez, c'est dans l'humanité qu'elle a ses solides racines, c'est du profond des nations qu'elle tire son origine et son principe d'accroissement et de renouvellement ». Vous ne serez donc pas étonné que les communistes, qui ont tant appris d'Aragon, soient du même pas attachés à la défense de la culture française et à sa confrontation avec toutes les œuvres, tous les styles, toutes les créations du monde entier. Car la culture, ce n'est pas la marchandisation, le monopole d'une langue, l'uniformisation de la pensée, la colonisation des imaginaires. C'est au contraire la diversité, qui suppose la libre expression des spécificités nationales, la connaissance et la découverte des peuples, de leur histoire et de leur culture.

Nous avons donc, monsieur le ministre, de fortes raisons de voter contre votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial.** Quelle surprise !

**M. le président.** La parole est à Mme Anne-Marie Couderc.

**Mme Anne-Marie Couderc.** Monsieur le ministre, monsieur le président, mes chers collègues, à chaque session budgétaire, les parlementaires, au premier chef, les journalistes, surtout, et l'opinion publique, en dernier lieu, examinent à la loupe les grands chiffres du budget de la culture, auquel est associé, pour la seconde fois, celui de la francophonie.

Ils y recherchent toujours le ou les chiffres symboles. Cette année, malgré la très grande rigueur budgétaire, ce budget, contrairement à ce que prétendent les esprits les plus critiques, ne contient aucun signe de désengagement.

Bien au contraire, il s'inscrit, comme vous nous l'avez démontré, à différentes occasions, monsieur le ministre, dans une politique cohérente de solidarité, d'aménagement du territoire et, surtout, d'innovation. Et, quoi qu'on nous en ait dit à l'instant, il ne manque ni de souffle ni d'ambition.

Elue de Paris, je suis tout à fait favorable à un rééquilibrage des dépenses vers la province et, surtout, à l'émergence de grands centres culturels régionaux à vocation européenne.

**M. Hervé Novelli.** Très bien !

**Mme Anne-Marie Couderc.** Je suis également favorable à l'intervention de l'État en faveur des zones défavorisées, que ce soit en milieu rural ou sur des sites anciennement industrialisés. Une bonne politique de la ville doit intégrer tous les éléments de diffusion de la culture. Vous avez raison, monsieur le ministre, et il faudra persévérer : la culture est un magnifique outil de cohésion sociale et d'intégration. Si elle ne devait avoir qu'une raison d'être, celle-là serait certainement la plus belle.

**Mme Françoise de Panafieu, rapporteur spécial.** Vous avez raison !

**Mme Anne-Marie Couderc.** Cette politique des lieux culturels de proximité, du futur réseau et des grands projets en région ne peut que servir la capitale. Paris doit continuer à rayonner, mais chacun, en France, doit pouvoir profiter d'une culture plus quotidienne, plus proche de ses besoins. L'attente de nos concitoyens est double, elle est paradoxale : la culture reste la conservation de nos racines et elle est aussi l'esquisse de l'avenir.

Nous sommes à l'orée d'une fantastique révolution, dont nous percevons mal la réalité : celle du « multimédias ». Face à la rapidité des évolutions techniques et au jeu des alliances industrielles, le ministère de la culture français, doit initier une politique volontaire en Europe : d'ores et déjà, les liens entre la culture et les nouvelles techniques sont inscrits dans son budget.

pendant, monsieur le ministre, votre action sera en partie jugée par les Français sur quelque chose de bien plus traditionnel : la protection du patrimoine, le patrimoine dit monumental et aussi le patrimoine ordinaire.

Conformément aux propos que vous aviez tenus lors de votre audition l'année dernière devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, vous avez augmenté de 1,6 p. 100 les crédits consacrés à ce secteur. C'est très bien. Mais vous avez surtout repris une grande tradition culturelle, celle qu'avait initiée André Malraux et que votre prédécesseur avait quelque peu oubliée. On ne peut transmettre à ses héritiers que des monuments que l'on maintient en état, que l'on restaure, que l'on sauve. Après des années d'abandon, nos grandes institutions culturelles, telles l'Opéra national de Paris, le Centre Georges-Pompidou, le Théâtre national de Strasbourg, le Grand Palais, devaient être rénovées et, parfois, repensées. C'est l'expression même d'une grande politique, surtout si elle exclut le spectaculaire.

Pour ce qui concerne notre patrimoine quotidien, urbain ou rural, je ne prendrai qu'un seul exemple, celui que je connais le mieux : l'exemple de Paris. Depuis longtemps, des études fondamentales sur le patrimoine parisien ont été entreprises, afin de mieux le connaître, de mieux le protéger et le conserver, de mieux le gérer, de le mettre en valeur. Cette synergie entre les services de l'État et ceux d'une grande ville illustre le partenariat possible avec les collectivités locales. Encore faut-il qu'il y ait une volonté politique. Pendant une décennie, Paris n'a été qu'un lieu que l'on investissait. Maintenant, des actions concertées - campagnes de protection thématiques, inventaires topographiques des secteurs, opérations de restauration ville-État - pourront être conçues dans le cadre général d'une politique de mise en valeur du patrimoine national. Ce qui appartient à Paris appartient à la France.

Ce budget, monsieur le ministre, est bien le vôtre. Il est marqué par la volonté de définir et de mettre en œuvre des objectifs simples et cohérents.

La culture est un élément de solidarité nationale et d'intégration. A Paris comme en province, il existe et doit exister des monuments ou des institutions de dimension nationale. Tout patrimoine perçu comme tel mérite d'être protégé.

Dans son livre *La Bouteille à la mer*, Julien Green assurait que « la culture ne s'improvise pas ». Votre budget, monsieur le ministre, est loin d'être un budget de circonstance ; il concilie modernité, conservation, actualité. Votre culture est celle de tous. Nous vous en remercions et nous votons votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claude-Gérard Marcus.

**M. Claude-Gérard Marcus.** Monsieur le ministre, je tiens à vous féliciter d'avoir innové dans un secteur que vous avez sorti de l'ombre où vos prédécesseurs l'avaient laissé : celui des métiers d'art.

Ce secteur n'est pas négligeable : 30 000 entreprises y concourent, avec un chiffre d'affaires de 83 milliards de francs, dont un tiers pour l'exportation.

Certes, d'autres ministres que vous concourent à aider ou à soutenir les métiers d'art, que ce soit par l'allègement des charges sociales et des contraintes administratives pour les PME-PMI ou les travailleurs indépendants, ou que ce soit en soutenant la Société d'encouragement aux métiers d'art, qui dépend de la direction de l'artisanat.

Mais vous avez voulu - et vous êtes le premier à le faire - intégrer ce patrimoine « immatériel », selon votre propre expression, à la politique de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Votre action se manifeste par une politique cohérente dans plusieurs directions.

D'abord, vous apportez un soutien direct aux secteurs de création : le Mobilier national et les grandes manufactures - Gobelins, Beauvais, La Savonnerie - par le biais d'un certain nombre de commandes. Je pense notamment à un ensemble de tapisseries destiné à la Bibliothèque nationale de France. Un soutien aussi à la Manufacture de Sèvres, où l'on associe des créateurs contemporains, des artistes modernes aux productions de la manufacture. C'est aussi une action pour développer les ateliers du verre et des vitraux.

Ensuite, vous voulez faire connaître au public ces œuvres d'art et l'inciter à les acquérir. Vous avez, dans ce sens, amorcé le réaménagement des Gobelins et le redéploiement des collections du Musée des arts décoratifs.

Par ailleurs, vous vous êtes engagé dans la voie de la transmission du savoir-faire en renforçant et en réaménageant l'École nationale supérieure des arts décoratifs, en donnant de nouveaux locaux à l'École nationale des arts décoratifs de Limoges et en réorganisant le programme de l'École nationale des arts décoratifs d'Aubusson.

Enfin, vous avez créé le Conseil des métiers d'art, qui comprend quarante membres. Ils représentent une large variété de métiers d'art, provenant de différentes régions, pour qu'il y ait un équilibre. Le Conseil est placé sous la présidence d'Étienne Vatelot, un luthier de renommée mondiale, qui est en même temps le président de la Société d'encouragement aux métiers d'art. Sa mission est double : d'une part, définir une politique ; d'autre part, apporter son aide, par une présélection, à la désignation par vous-même, de vingt maîtres d'art et de tradition. Cette innovation, inspirée de l'exemple japonais des « trésors vivants », consiste à charger de grands spécialistes de certaines formes d'artisanat d'art de perpétuer leur savoir-faire. Au Japon, ils sont 77. Vous en créez 20 en France, avec une allocation de 100 000 francs à chacun. Au Japon, ils reçoivent 100 000 francs par an. Il leur appartiendra de transmettre leur savoir-faire.

Cette question de la survie de l'artisanat d'art est un problème national. Tous les élus, dans toutes les régions, connaissent des artisans d'art dont la perpétuation n'est pas assurée. Il faut donc que les collectivités locales appuient dans le même sens que vous l'aide à ces artisans d'art. On ne parle bien que de ce que l'on connaît. Elu de Paris, je connais donc l'action de cette ville. Et je peux dire que la ville, sous l'impulsion de son maire et de l'adjointe chargée des métiers d'art, a créé un « viaduc des

arts » avenue Daumesnil pour recevoir les artisans, a institué un grand prix de la création, a financé des opérations d'encouragement aux jeunes créateurs et artisans. Pour mieux faire connaître les productions des artisans d'art, elle réalise chaque année une prestigieuse exposition au Couvent des Cordeliers. On a pu y voir l'art du verre, la passementerie, la reliure d'art et, cette année, le gant.

Je suis certain que de nombreuses villes de province agissent largement dans ce sens.

Après ces éléments de satisfaction, monsieur le ministre, je me permettrai de vous poser quelques questions, pour compléter ce tour d'horizon.

Premièrement, le Conseil des métiers d'art a-t-il déjà émis un certain nombre de conclusions et de propositions pour guider votre politique d'avenir ?

Deuxièmement, ce Conseil des métiers d'art relève de votre ministère. Mais d'autres problèmes liés aux métiers d'art dépendent d'autres ministères. Une coordination interministérielle est-elle envisagée ?

Troisièmement, pensez-vous que l'allocation, non négligeable, de 100 000 francs aux maîtres d'art et de tradition sera suffisante, dans la mesure où la formation de spécialistes risque de prendre plusieurs années ?

Enfin, faire que les métiers d'art se perpétuent implique aussi que des débouchés leur soient assurés. Envisagez-vous des initiatives en vue d'associer les marchés publics et les métiers d'art ? Je pense, par exemple, aux débouchés que peut fournir la Bibliothèque nationale de France pour les relieurs français et pour les restaurateurs de reliures. Avez-vous envisagé une action en ce sens ?

Telles sont, monsieur le ministre, les questions que je voulais poser, en vous renouvelant mes félicitations pour avoir tiré ce secteur de l'anonymat où il se trouvait. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la culture et de la francophonie.

**M. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je veux tout d'abord remercier les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles, Françoise de Panafieu et Jean de Boishue, qui ont excellemment retracé les perspectives principales de ce budget et porté sur lui une appréciation positive.

Je remercie aussi les orateurs qui viennent de s'exprimer au nom des groupes, et auxquels je répondrai, après avoir exposé la politique culturelle de ce gouvernement, que le projet de budget pour 1995 traduit en moyens chiffrés.

Le fait culturel n'a jamais été aussi vivant : face aux évolutions politiques, aux contraintes économiques, il réaffirme sa spécificité, à la fois contestataire et tolérante. « L'Europe, si c'était à refaire, ... » - disait Jean Monnet - « il faudrait commencer par la culture ». Culture comme élément de l'identité, mais aussi comme combat ; culture qui supprime les idéologies et qui secoue les impératifs économiques.

L'époque résonne ainsi du martyr des intellectuels et des artistes algériens, du plaidoyer de Taslima Nasreen contre le fondamentalisme islamique et, aussi bien, de notre combat sans cesse recommencé pour l'exception culturelle. On se bat pour sa culture, ultime refuge de l'âme d'un peuple, on se bat pour la culture au nom du pluralisme et de la tolérance.

Concevoir et mettre en œuvre la politique culturelle aujourd'hui en France doit prendre en compte ce contexte, ces enjeux qui interdisent de faire du secteur culturel des politiques publiques, le seul cadre de la délectation ou de la relation avec les artistes et les institutions culturelles.

Certains ont pu dire que je souhaitais ouvrir des pistes. Je le revendique. Je veux engager notre politique culturelle vers de nouveaux horizons. L'heure est à la responsabilité, à l'ardeur et à l'imagination : responsabilité de l'Etat face aux missions qu'il peut seul assurer, ardeur à faire de la politique culturelle le ferment d'une société solidaire, imagination pour inscrire nos objectifs et nos actions dans le passage du millénaire.

Voilà qui fondera de nouveau la légitimité de la politique culturelle et la volonté du Gouvernement d'y consacrer les crédits nécessaires.

Dès mon arrivée rue de Valois, j'ai souhaité - je l'ai dit l'an passé - affirmer ces orientations, faisant de l'élargissement des publics un objectif clé de ma politique.

En 1995, mon action se prolongera suivant trois grands axes : solidarité nationale autour de l'idée d'une culture pour tous, innovation, car une culture qui se veut vivante se projette dans l'avenir et dans l'excellence, rayonnement international pour une culture conquérante et plurielle.

Il faut aussi, avec constance, sauvegarder ou rénover les fondations de notre politique culturelle que sont notre patrimoine et nos grandes institutions. Mission traditionnelle, un peu oubliée au profit d'actions plus spectaculaires ; mission pourtant fondamentale.

Le budget que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui est construit autour de ces convictions et de cette volonté. Il est globalement satisfaisant : malgré la rigueur budgétaire, les moyens de la politique culturelle sont préservés et la décroissance des crédits qui aurait dû être enregistrée du fait de l'achèvement des « grands travaux » est atténuée. Ce sera cependant un budget actif et volontaire, comportant une part significative de redéploiement.

La culture, instrument de solidarité nationale, constitue le premier axe de cette politique.

La culture - échange, rassemblement, expression plurielle de valeurs communes - est un outil de cohésion sociale ; elle tisse et renoue les fils d'un tissu social souvent déchiré par la violence et la brutalité de l'époque contemporaine.

J'affirme d'abord la culture comme instrument de solidarité nationale par l'aménagement culturel du territoire.

Le poids financier inévitable de nos grands établissements nationaux à Paris limite arithmétiquement le rééquilibrage des crédits en faveur de la province. C'est un travail de longue haleine mais, pour la première fois, un important volet culturel a été retenu lors du comité interministériel pour l'aménagement du territoire qui s'est tenu à Troyes le 20 septembre dernier. Le Gouvernement dessine ainsi la France culturelle de demain et lance les bases d'un développement concerté entre l'Etat, les collectivités locales et chacun d'entre nous.

Le schéma d'organisation de l'espace qui lui est lié est fort simple : à la tête, un réseau de grands équipements culturels de référence, de niveau national ou international ; à la base, un service public culturel de proximité, offrant le premier niveau de service, pouvant diffuser des spectacles, valoriser le patrimoine local et promouvoir l'éducation artistique ; entre les deux, une incitation à la coopération et à la mise en réseau sous toutes ses formes.

Convertissant la plus grande partie des crédits consacrés jusque-là aux grands travaux, qui ne représentent plus que 17,4 p. 100 du budget, 1995 sera la première année de mise en œuvre du programme de grands projets en région décidé par le CIAT : 800 millions de francs sur cinq ans y seront consacrés.

Pour les équipements de proximité, l'exercice prochain accentuera la politique menée depuis un an : plus de 40 millions de francs seront réservés ainsi au financement de relais-livre en campagne, de petits espaces de diffusion de l'art contemporain, de lieux de répétition pour la musique, la danse et le théâtre, ainsi qu'au développement des cafés-musique. Cette capillarité culturelle est essentielle à la vitalité de la culture, et surtout à son appropriation par chacun d'entre nous, en particulier par les plus jeunes.

La politique du patrimoine rural y prendra aussi sa part. Ce sont des paysages, des architectures vernaculaires, des savoir-faire artisanaux d'où résultent des produits régionaux. Cet ensemble constitue une sorte d'aménagement culturel spontané de notre territoire, hérité du passé et souvent bien vivant. Deux outils peuvent jouer à cet égard un rôle majeur : d'une part, la fondation du patrimoine, dont la dotation en capital sera financée en 1995 à hauteur de 20 millions de francs ; d'autre part, la politique des métiers d'art, qui s'ouvre à tous les savoir-faire artisanaux de qualité sur l'ensemble du territoire.

L'aménagement culturel du territoire bénéficiera enfin du maintien à leur niveau de 1994 des crédits d'intervention du titre IV, destinés à soutenir les activités culturelles et qui se répartissent sur l'ensemble du territoire. Une part essentielle de ces crédits est bien entendu consacrée aux secteurs du théâtre et de la musique.

Une enveloppe de vingt millions supplémentaires sera attribuée aux théâtres de Villeurbanne, Nanterre, Orléans, Lorient, du Rond-Point à Paris et à la maison de la culture de la Loire-Atlantique, ainsi qu'au fonds de soutien au théâtre privé. La mission de diffusion régionale des centres dramatiques nationaux sera accentuée par le nouveau contrat de décentralisation dramatique, qui incite également ces établissements à une collaboration plus soutenue avec l'éducation nationale.

Dans le domaine de la musique et de la danse, le maintien des moyens d'intervention s'accompagnera d'un redéploiement interne des crédits. Nous veillerons en particulier à renforcer les institutions chorégraphiques nationales, à soutenir les contributions des compagnies à la politique de la ville et à mieux aider les ballets de la réunion des théâtres lyriques de France.

Par ailleurs, un accent tout particulier sera mis sur le secteur du jazz, dont le rayonnement et la vitalité appellent des soutiens nouveaux tant en matière d'aide à la création que d'adaptation du réseau de diffusion, conformément aux conclusions du travail mené par la commission nationale du jazz.

Solidarité nationale, élargissement des publics, égalité devant la culture supposent aussi le développement de l'éducation artistique.

L'éducation artistique en milieu scolaire forme le public de demain, mais surtout elle façonne des esprits libres et responsables, des individus épanouis, aptes à construire demain une société plus solidaire et plus ouverte sur le monde. Quant à l'enseignement artistique spécialisé, il est tout aussi indispensable puisqu'il permet de former les artistes, les créateurs des générations à venir.

Le ministère de la culture continuera donc d'apporter en 1995 un soutien actif aux enseignements artistiques et à la formation des professionnels du secteur culturel.

Un effort particulier sera consenti en faveur des établissements publics qui dispensent un enseignement spécialisé de qualité :

Les moyens pédagogiques de l'institut français de restauration des œuvres d'art - l'IFROA -, des deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse, ainsi que du conservatoire national supérieur d'art dramatique seront augmentés ;

Une filière multimédia sera mise en place à l'école nationale supérieure des beaux arts ;

Un troisième cycle visant à adapter la formation aux exigences du monde industriel sera développé à l'école nationale supérieure de création industrielle, l'ENSCI ;

Enfin, la formation des professionnels de la chaîne du livre sera améliorée.

Le deuxième volet de la politique du ministère en matière d'éducation artistique est constitué par des actions de formation et de sensibilisation culturelle dans le milieu scolaire et universitaire. Un montant de crédits identique à celui de l'exercice précédent est prévu dans le projet de budget 1995 pour l'exécution de la loi du 6 janvier 1988. L'accent sera mis l'année prochaine sur l'initiation et la sensibilisation des professionnels de la culture qui interviennent auprès des élèves et sur l'approfondissement des politiques interministérielles, dans le cadre du protocole signé entre quatre ministères le 17 novembre 1993. A cet égard, treize sites pilotes permettront d'expérimenter pendant la présente année scolaire une politique globale d'éducation artistique.

Deuxième axe de cette politique : préparer l'avenir grâce à l'innovation et à l'excellence.

Il faut préparer la culture de demain. Le passage du siècle implique nécessairement l'émergence de nouveaux acteurs culturels, de nouveaux modes de consommation ou d'accès à la culture. Il convient en particulier de tenter de maîtriser et de valoriser l'apport des nouvelles techniques de l'information à la création et à la diffusion culturelle, ainsi que de renforcer les capacités de recherche et d'innovation du ministère.

Le risque existe, du fait des pesanteurs économiques, que l'Europe, qui possède la plus grande part du patrimoine du monde, reste spectateur de cette évolution technique et consommateur des produits culturels issus des nouvelles techniques de l'information et venus d'ailleurs. Préserver notre identité, faire en sorte que sur ces inforoutes du futur circulent des œuvres et des services français ou européens, utiliser au mieux ces merveilleux outils pédagogiques et de diffusion que sont ces nouvelles techniques, tel le programme auquel nous travaillons depuis un an. Il sera opérationnel en 1995.

Voilà quelle est, en ce domaine sur lequel je veux m'attarder quelques instants parce qu'il est véritablement essentiel pour la politique culturelle de l'an 2000, ma stratégie. Celle-ci est fondée sur quatre convictions.

Ma conviction première est qu'en cette matière il est vain de séparer ou d'opposer une politique des infrastructures et une politique des contenus : c'est le marché des produits, des œuvres et des services qui justifiera et orientera les investissements importants que notre pays doit consentir pour la mise en place d'un réseau à haut débit. Il est donc urgent, pour ce qui concerne le ministère de la culture, de valoriser les fonds documentaires et iconographiques extrêmement importants que nous possédons. Un plan de numérisation a été lancé en 1994 en commençant par l'inventaire et les fonds des musées de province ; nous le poursuivrons en 1995. Il faut en outre travailler à l'adaptation de notre système juridique ou plutôt à son application aux nouvelles techniques.

Ma deuxième conviction est que seule une démarche concertée entre les pouvoirs publics et les opérateurs privés peut, à ce stade initial, permettre l'élaboration rapide d'une stratégie des produits et des services. J'ai dans cet esprit installé le 8 septembre dernier une commission réunissant pour la première fois les principaux ministères concernés, les industriels et les créateurs, afin de mener une étude de marché sur l'application des nouvelles techniques à la culture. La mission de la commission sera de déterminer les obstacles et les incitations au développement de ces nouveaux marchés et de proposer des sites et des applications d'expérience.

**M. Jean de Bolshue, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** Elle me rendra ses premières conclusions à la fin de l'année, conclusions qui viendront aussi nourrir le programme de la présidence française à Bruxelles, dont je rappelle que l'un des quatre points d'intérêt est la culture et l'audiovisuel, et en particulier les multimédias.

Ma troisième conviction est qu'il faut former les créateurs de demain au multimédia dès la formation initiale. Il en sera ainsi cette année dans les établissements d'enseignement artistique relevant de l'Etat ou contrôlés par lui comme l'école nationale supérieure des beaux-arts, l'école supérieure des arts décoratifs, l'école nationale supérieure de création industrielle, les écoles d'art ou la fondation européenne des métiers de l'image et des sons, la FEMIS. L'enjeu est bien de permettre la création d'une école française du multimédia, capitalisant sur la protection des artistes qu'offre notre système de droits d'auteurs. La France doit devenir le creuset d'un nouveau type de créateurs. Et il est clair - on le voit plus clairement chaque jour - que le multimédia se développera avant tout à partir des auteurs, des éditeurs et des producteurs plutôt qu'à partir des réseaux et des industriels.

Enfin, mon souhait est celui d'une approche concrète et pragmatique partant de l'expérimentation. Dans cet esprit, nous avons inscrit dans le programme des grands projets en région que j'évoquais à l'instant un projet multimédia visant à mettre en réseau les sites de Jouy-en-Josas, Sophia-Antipolis et Montbéliard. En outre, j'ai souhaité que le ministère lui-même utilise ces nouveaux outils : un service télématique élargi - 3615 culture - a été lancé début septembre, « donnant la clé » de l'ensemble de l'information et des services culturels du ministère ; des services complémentaires - carte culture, services vocaux - seront mis en place en 1995.

Mais, dans cette affaire des nouvelles techniques, chacun d'entre nous est concerné dans son propre rapport à la culture. « Culture chez soi », pour soi, solitaire ? Ou, au contraire, le vrai village de la communication où nous nous rassemblerons, suivant les jours, physiquement ou virtuellement ? Isolement ou communauté ? L'impératif culturel sera-t-il suffisamment fort pour garantir la diversité des contenus alors que la contrainte économique et la tendance naturelle du réseau sera celle d'une uniformisation des produits offerts ? Les institutions culturelles sauront-elles exister « hors les murs » ? Question la plus délicate enfin : le mode d'apprentissage par navigation interactive ou par association qui fonde le multimédia permettra-t-il encore la constitution, chez chacun d'entre nous et surtout les enfants, d'une connaissance historique, fondée par définition sur la linéarité et le déroulement du temps ? Toutes ces questions sont difficiles et les réponses façonneront le mode de pensée de demain. A chacun d'entre nous d'être actif face à cette « troisième vague », selon l'expression d'Alvin Toffler.

Outre cette maîtrise nécessaire des nouvelles techniques, la préparation de la culture de demain implique, pour le ministre, une politique d'excellence et de recherche. Nos grandes institutions sont les premiers pôles sur lesquels cette exigence doit s'appuyer et la politique de redressement que le Gouvernement a engagée en 1994 au profit du Centre Pompidou, par exemple, en témoigne : le passage du siècle exige de redéfinir son projet culturel, projet qui donnera leur sens aux travaux sur les abords et à ceux de réaménagement intérieur de plus de 440 millions de francs décidés cette année. Le Centre recevra en outre 20 millions de francs de moyens de fonctionnement supplémentaires pour stabiliser la situation des personnels responsables de l'accueil du public et pour développer les activités pédagogiques ainsi que le secteur de l'édition multimédia.

Excellence des établissements traditionnels qui doit être réaffirmée ; excellence des nouveaux projets comme la Cité de la musique qui, fondée sur un concept original et hardi, rendra la vie musicale accessible à un plus large public.

La cité de la musique, dont la conférence de presse de lancement se déroulait ce matin sous ma présidence, ouvrira ses portes le 12 janvier 1995 pour la salle de concert, et en mai prochain pour le musée instrumental. L'ensemble du site de la Villette constituera ainsi un lieu culturel exceptionnel, divers et convivial qui, de la Grande Halle à la Cité des sciences, rayonnera sur tout l'est de la région parisienne.

Excellence et innovation enfin par une politique plus coordonnée de la recherche au sein du ministère : de l'étude des manuscrits à la conservation et à la restauration de la pierre, de l'acoustique des instruments à l'ethnologie, mon département ministériel compte plus de cinquante centres de recherche qui travaillent souvent en ordre dispersé, quoique de façon remarquable. Il faut fédérer ces initiatives et développer leurs liens avec les autres ministères intéressés, principalement celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Enfin, troisième axe de ma politique : une culture ouverte sur le monde et conquérante.

A cet égard, le rattachement de la francophonie à la culture aura été - et je crois qu'on s'en rendra compte de plus en plus - une bonne décision, accroissant sensiblement la capacité d'initiative et d'intervention de l'Etat. Une culture s'exprime en effet dans une langue, et c'est le caractère universel de la nôtre qui a porté le rayonnement culturel de la France.

L'année 1995 verra une consolidation de ces orientations : les moyens de notre département d'action internationale seront augmentés afin de renforcer les actions de coopération, de formation et d'échanges d'expertises. En outre, chacune des directions devra apporter sa contribution à l'action internationale au-delà des 200 millions de francs déjà acquis en 1994.

Les atouts de la France sont grands, quoique souvent inexploités. L'exemple que constitue notre politique culturelle est un modèle pour beaucoup de pays qui y recherchent les moyens de leur identité et de leur indépendance. C'est ce que nous faisons encore aujourd'hui avec l'opération « Courant d'Est », opération conduite au profit de dizaines de fonctionnaires, d'animateurs et d'artistes venus de pays de l'Europe centrale ou de l'Europe orientale. Il faut multiplier ces contacts, s'associer avec des organismes comme le Conseil d'Etat ou le Conseil constitutionnel afin de proposer un service complet de coopération à ces pays, susciter un réflexe d'exportation et de rayonnement de nos grands établissements culturels,

travailler enfin en collaboration avec le secteur privé. Les industries culturelles que sont le livre, le disque et le cinéma sont déterminantes pour la place de la France dans la culture de demain.

Culture et francophonie, même combat ; combat renforcé en 1995 avec 11 millions de francs supplémentaires pour l'action francophone. Je le soulignais déjà au sommet de Maurice, en octobre 1993, lorsque nous cherchions à obtenir le soutien unanime des quarante-six chefs d'Etat et de gouvernement à notre combat pour l'exception culturelle ; ces pays sont nos alliés les plus sûrs car ils partagent, au-delà d'une langue, une vision commune d'un monde pluraliste et divers. Les nouveaux déséquilibres, nés de la fin des Etats communistes, appellent le développement d'un monde « culturellement non aligné ». C'est ce destin propre que beaucoup de ces pays souhaitent conduire, et nous les y aidons. Mes priorités de l'année prochaine seront le Liban, les pays de la péninsule indochinoise, dans la perspective d'un sommet de la francophonie qui pourrait se tenir à Hanoï en 1997, ainsi que le Proche-Orient. Au total, même si une coordination plus efficace des initiatives publiques françaises reste à faire, et nous en reparlerons sûrement lorsque vous examinerez le budget des affaires étrangères, le Gouvernement a relancé délibérément la politique de la francophonie.

Culture et francophonie c'est aussi, bien entendu, la politique de la langue française. L'événement majeur qu'a constitué la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi du français a provoqué un indispensable débat, réveillé les consciences et montré que cette question est celle de notre vie de tous les jours comme celle de l'avenir de notre culture. Le Gouvernement est déterminé à publier rapidement, dans les prochaines semaines, les décrets d'application de la loi, et des instructions vont être adressées dès maintenant par la direction de la concurrence et de la consommation à l'ensemble des directions départementales, afin de contrôler la mise en œuvre de cette nouvelle législation.

Il reste que notre langue est une création permanente, ce que les dispositions de la loi préservent. Je viens d'ailleurs, dans le prolongement de la campagne de communication de juin autour du thème « Notre langue, parlons-en », de lancer un concours de création de nouveaux mots, destiné à la jeunesse, et je vais lancer des cercles de réflexion qui seront autant de foyers de débat et de créativité pour accroître encore ce capital de tous qu'est le français.

J'ai souhaité en outre, pour le budget de 1995, réaffirmer la responsabilité de l'Etat dans des domaines où il ne peut se dérober à ses missions. Cette responsabilité est souvent coûteuse, pas souvent médiatique, mais ces dépenses sont absolument nécessaires car elles correspondent à la responsabilité première de l'Etat : préserver le patrimoine qui lui est affecté, moderniser son administration. On peut repousser ces dépenses à plus tard, par facilité ou par idéologie, mais l'on prend alors un risque majeur. J'ai choisi le parti inverse : sauvegarder l'essentiel, assumer ces charges qui conditionnent les équilibres financiers futurs du ministère, mener ce travail de restructuration permettant à mon administration de remplir ces nouvelles missions.

Le patrimoine, c'est à la fois la splendeur et la misère du ministère de la culture. La France fourmille de mille lieux, de mille trésors, mais leur état en alarme plus d'un. J'ai décidé de faire face à cette situation. Le taux de progression de la loi de programme quinquennale sera donc dépassé en 1995 comme il l'a été en 1994, et deux des

monuments les plus illustres font l'objet d'un programme complet de rénovation : le Grand Palais et le Palais Garnier.

Ces deux institutions, essentielles au rayonnement international de la France et à la diffusion de l'art, n'avaient pas fait l'objet de travaux importants depuis de nombreuses années. A la suite des travaux de modernisation dont il fait l'objet, le Palais Garnier rouvrira ses portes au début de 1996 ; il constituera ainsi, avec la salle de la Bastille, l'Opéra national de Paris tel que nous le voulons. Par ailleurs, 1995 sera une année de réflexion sur l'avenir du Grand Palais, après les travaux d'urgence dont il est l'objet actuellement. Si l'on y ajoute les travaux du Centre Pompidou, ce sont plus de 250 millions de francs qui seront consacrés en 1995 à remettre en état ces chefs d'œuvre « oubliés ».

J'en viens à l'administration culturelle, qui fait tout. La moderniser est un objectif car, comme dit le proverbe, « le cordonnier est souvent le plus mal chaussé ». Comme je vous l'ai indiqué en préambule, la culture est à un tournant. Il faut négocier celui-ci et préparer l'avenir avec des moyens de fonctionnement strictement maintenus.

Le budget de 1995 compote ainsi un nombre élevé d'autorisations de recrutements supplémentaires pour l'Etat et ses établissements publics : plus de 660. Cela nous permettra, outre la montée en charge de la Bibliothèque nationale de France, qui doit ouvrir en 1996, d'améliorer les conditions d'accueil du public dans les institutions culturelles, de renforcer les métiers d'art, de stabiliser la situation d'une partie des vacataires, plaie douloureuse et constante du corps social du ministère.

Au-delà de ces améliorations, notre administration doit réfléchir avec lucidité à ses missions, à ses modes de fonctionnement, aux compétences qui lui sont nécessaires pour être efficace dans la France de demain. C'est pourquoi le ministère de la culture proposera un schéma de réorganisation de son administration centrale dans le courant du premier trimestre de 1995 ; dès à présent, ma conviction est faite que l'urgent est de modifier nos comportements. Face à un monde complexe et multiforme, il faut privilégier une attitude globale et proche du terrain et nous devons, dans bien des cas, substituer une offre de projets, de services culturels, à la gestion des structures et des procédures. La culture est une activité de services. Il faut en tirer les conséquences dans l'organisation de la politique culturelle.

Mesdames, messieurs les députés, j'ai tenté de vous faire partager un instant ma conviction du rôle clé du ministère de la culture dans le monde et dans la politique de demain. Les *terrae incognitae* se multiplient, la ségrégation est dans les quartiers où la police ne se risque plus, où les groupes et les générations s'enferment et s'ignorent. Quelques modes transmises par l'audiovisuel constituent un rare bien commun. Le lien culturel est un de ceux qui peuvent favoriser le dialogue, lutter contre la complexité et les égoïsmes individuels. Or nos atouts sont immenses et, à la richesse de nos institutions, fait écho la diversité des créateurs et des artistes.

L'enjeu de la culture est dès lors de sortir de son splendide isolement et de faire entrer l'ensemble des acteurs culturels dans la réalité de la communauté nationale, au service de la démocratie. Toute ma politique y travaille.

Le budget, qui est notre tâche de ce soir, en est le manifeste et l'instrument. Il démontre que nous sommes à un tournant, on découvre que ce Gouvernement a une politique culturelle ; c'est paradoxalement celle que les gouvernements de gauche n'ont pas faite au temps de l'abondance et que moi j'engage au temps de la rigueur

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), une politique culturelle pour la République, pour la France. Elle appartiendra aux citoyens, en particulier à ceux qui en sont privés aujourd'hui. Certains s'en étonneront peut-être, mais ne pourrions-nous être d'accord sur ce but : unir culture et démocratie ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures quarante, est reprise à vingt-trois heures quarante-cinq.)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** Je répondrai maintenant aux questions particulières des deux rapporteurs et des orateurs.

J'indiquerai tout d'abord à Mme de Panaïeu ce qu'il en est des grands projets en région, de manière qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. L'Etat y consacrerait 800 millions de francs pendant cinq ans. Compte tenu des financements des autres partenaires, notamment des collectivités locales, le montant total des investissements sera très supérieur.

En 1995, nous inscrivons, pour ces projets, 50 millions de francs, essentiellement pour des crédits d'études, car c'est à partir de 1996, c'est-à-dire en 1997, 1998 et 1999, que sera financée l'enveloppe qui permettra d'édifier ces grands projets régionaux. Ceux-ci profiteront de la décroissance des grands travaux, lesquels ne représenteront plus que 10 p. 100 des crédits en 1998, contre 17 p. 100 en 1995 et 20 p. 100 l'année dernière. Il n'y a donc aucun problème pour la réalisation de cet engagement du CIAT de Troyes.

Les GPR seront choisis en tant qu'équipements structurants, de rayonnement national ou international, mais aussi en fonction des demandes des élus locaux ou des projets que ceux-ci auront engagés.

Françoise de Panaïeu a appelé de ses vœux une action des grandes institutions en province et à l'étranger et a insisté, à juste titre, sur l'installation de la Comédie-Française à Lyon, Marseille et Amiens, sans compter une soirée qui sera donnée à Narbonne pour l'inauguration du nouveau centre culturel. C'est déjà là une manifestation de cette volonté. Bien entendu, cela ne se fait pas tout seul, et c'est parce que j'ai fixé cet objectif et donné à la Comédie-Française les moyens de l'atteindre que, pendant les travaux de rénovation de la salle Richelieu, qui rouvrira au mois de janvier, la Comédie-Française s'est déplacée hors les murs.

Dans le même esprit, le Centre Pompidou et le Musée national d'art moderne mènent, depuis des années, une politique très active de dépôts. A l'occasion des travaux qui auront lieu dans le centre, nous allons mener pendant cinq ans une politique de présentation des œuvres du musée national d'art moderne dans tous les grands musées de province, sous forme de dépôts et d'expositions temporaires. Ainsi, le Centre Pompidou sera présent dans toute la France, et pas seulement sur le plateau Beaubourg.

C'est dans le même esprit, je l'ai déjà indiqué, que de nombreuses collections des musées nationaux feront l'objet de dépôts dans des musées régionaux. Ainsi, cer-

taines collections du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye iront au Mont-Beuvray, à Eauze dans le Gers, etc.

De la même façon, une partie des collections du musée Guimet contribuera à créer un nouveau musée d'art asiatique à Nice.

Nous avons également prévu, dans le même esprit, de mettre en réseau un certain nombre d'institutions, comme les musées des Alpes-Maritimes. La numérisation des collections, des fonds iconographiques et documentaires commence par les musées et le patrimoine, et par l'inventaire de la province et non pas de Paris.

Françoise de Panafieu a souhaité que nos grandes institutions fassent mieux connaître la culture française à l'étranger, selon la tradition ancienne de la Comédie-Française, par exemple. Je suis tout à fait d'accord avec cette orientation. Mais il est vrai qu'il s'agit de déplacements coûteux qui ne peuvent être multipliés. Les dernières années, ils ont été réduits.

J'ai demandé aux dirigeants de la Comédie-Française de reprendre cette politique. Je souhaite qu'à cette occasion se conjuguent non seulement les moyens de mon ministère, mais aussi ceux de l'AFAA, l'association française pour l'action artistique, placée sous la double tutelle du ministère des affaires étrangères et de celui de la culture.

Très franchement, je dois l'avouer, l'AFAA n'a pas toujours exactement soutenu la politique que je crois bonne pour le rayonnement international de notre culture. Nous nous sommes, avec le ministre des affaires étrangères, attelés au sein de son conseil d'administration à corriger son fonctionnement et à lui donner des objectifs plus conformes aux références de la culture française.

Je voudrais maintenant répondre à quelques questions importantes que m'a posées le rapporteur de la commission des affaires culturelles, M. Jean de Boishue.

J'approuve pleinement son observation sur le rôle de l'Etat. La politique que j'ai réaffirmée tout à l'heure à la tribune tend à donner à l'Etat sa vraie place dans la politique culturelle. Si l'on veut réussir une vraie politique culturelle, il faut d'abord que l'Etat prenne bien conscience de ses vraies missions : d'une part, les orientations, la législation, la réglementation et les responsabilités qu'il peut seul exercer et, d'autre part, la collaboration avec les autres acteurs de la politique culturelle, dont les collectivités locales. J'y suis très attentif.

On doit avoir une conscience claire de ce qu'est le rôle de l'Etat et ne pas se contenter de suivre les courants et les modes en se jetant sur tout ce qui passe.

M. Jean de Boishue a très bien compris que notre volonté, comme les nouveaux horizons que je veux fixer à notre politique culturelle pour les cinq prochaines années, tendent d'abord à couvrir l'intégralité du territoire de notre pays. J'ai toujours été frappé par le fait que, face à la capacité, au potentiel, à la richesse de l'ensemble de notre territoire, la politique culturelle de l'Etat et, souvent, celle des collectivités locales - en pratique les plus grandes agglomérations - visait à sélectionner certaines parties des 550 000 kilomètres carrés de notre territoire. En un mot, certaines zones étaient irriguées alors que d'autres ne l'étaient pas. J'ai la volonté de faire en sorte que cette irrigation s'étende à l'ensemble de notre territoire.

Il s'agira naturellement d'une œuvre de longue haleine. Mais elle en vaut la peine car c'est grâce à elle seulement que nous pourrions répondre à la demande de nos concitoyens, y compris ceux qui vivent et travaillent à la campagne.

Jean de Boishue, comme d'autres orateurs, m'a interrogé sur le niveau de notre contribution aux enseignements artistiques. En ce domaine, nous sommes tout à fait fidèles à la loi du 6 janvier 1988. Nous avons poursuivi la hausse des crédits, même si celle-ci connaît un rythme plus lent. En 1994, nous consacrons 1 053 millions de francs aux enseignements artistiques et, en 1995, nous y consacrerons 1 065 millions de francs, soit 1 p. 100 de plus, ce qui fait justice aux informations légèrement erronées de l'orateur du groupe socialiste, auquel je voudrais maintenant répondre.

Je dirai auparavant à Françoise de Panafieu et à Jean de Boishue que je suis très attentif à la diminution des crédits d'entretien des monuments historiques. Je reviendrai d'ailleurs sur ce point dans la phase des questions.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler, nous arrivons, avec un certain nombre de techniques budgétaires, à assumer l'essentiel. On ne peut donc pas dire qu'il y ait péril en ce domaine. Cela dit, je reconnais qu'il vaudrait beaucoup mieux disposer de crédits de travaux et de crédits d'entretien tous en augmentation plutôt que de consacrer une partie des crédits de travaux à l'entretien, les crédits d'entretien accusant une diminution.

Si les rapporteurs veulent bien me soutenir, nous pourrions essayer à l'avenir d'aller au-delà. Je suis de toute façon sur la même longueur d'onde qu'eux à cet égard.

J'en viens à l'orateur du groupe socialiste.

M. Sicre s'est, comme M. Hermier, qui est intervenu au nom du groupe communiste, livré à un exercice de création légèrement surréaliste. En effet, ce qu'ont dit l'un et l'autre correspond certainement à une réalité virtuelle qui procède de leur position partisane, mais sûrement pas à la réalité du budget. Je sais très bien que nous sommes dans l'ère du multimédia, mais tout de même ! Dans une discussion budgétaire, il vaut mieux parler de ce qui existe plutôt que de ce que les nouvelles techniques de l'information nous permettent de faire.

Nous nous sommes efforcés de faire en sorte que la décroissance des grands travaux ne pèse pas à plein sur le budget, comme autrefois leur masse qui le « plombait » littéralement. Lorsque les grands travaux étaient massifs, cela présentait un inconvénient, mais il risquerait d'y en avoir un autre si la disparition des crédits des grands travaux vidait, en quelque sorte, le budget d'investissement du ministère. Eh bien, justement, le budget hors grands travaux augmente. Les chiffres sont incontestables : l'augmentation des dépenses ordinaires est de 3,3 p. 100 et celle des autorisations de programme de 4,5 p. 100.

Ce budget nous permet donc non seulement d'assurer nos missions, mais aussi de préparer l'avenir.

Je veux bien que l'on critique la politique des emplois, que l'on affirme que ceci s'explique par cela. Je ne rappellerai qu'une seule chose : j'ai trouvé un ministère dans lequel on avait engagé des centaines et des centaines de vacataires précaires ; moi, je commence à faire une politique qui permettra de leur donner une situation stable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Entre les deux politiques, il y a donc une différence de nature !

Quant au niveau des interventions, notre bilan, en particulier en ce qui concerne le spectacle vivant, est tout à fait positif et d'abord parce que, comme l'a dit M. Hermier, j'ai fait le nécessaire auprès de mon collègue du budget. Ainsi, nous avons évité que les régulations budgétaires décidées au printemps dernier ne grèvent le spectacle, c'est-à-dire le théâtre, la danse et la musique.

Nous avons de plus réduit la taxation, si je puis dire, du titre IV du ministère de la culture à 4 millions de francs et nous avons échappé à 258 millions de régulation.

Je veux bien que l'on me critique mais, à ma connaissance, ce n'est pas ce qui est arrivé à mon prédécesseur dans des circonstances analogues. Sur ce point, le Premier ministre et le ministre du budget ont pris une décision exceptionnelle qui est d'ailleurs la marque de la politique culturelle que nous conduisons.

En 1995, le titre IV augmentera de 0,1 p. 100. Il ne sera donc pas en diminution. La décentralisation en matière théâtrale - une priorité - bénéficiera des 20 millions de francs supplémentaires que nous dégagerons pour le théâtre. Nous pourrions ainsi maintenir nos interventions. Je ne pense donc pas que l'on puisse dire que le spectacle et les compagnies, entre autres, soient en recul. Au contraire, je dirai même à M. Hermier, qui a parlé de Jean Dasté, que nous sommes en train de reprendre, dans l'esprit et les méthodes, ce que la décentralisation théâtrale a été avec Jean Dasté, Jeanne Laurent et les autres, et ce qu'elle n'était plus depuis de nombreuses années.

Telle est la réalité!

Avec la modification du contrat des directeurs des centres dramatiques nationaux, avec les nouvelles missions de service public que nous donnons aux CDN, avec l'aide nouvelle aux compagnies, avec les théâtres missionnés, avec la nomination d'une nouvelle génération de créateurs et d'animateurs de ces théâtres, c'est à un renouveau de la décentralisation théâtrale que nous assistons, et non pas, monsieur Hermier, comme vous l'avez dit très injustement et très faussement, à un enterrement de la décentralisation théâtrale!

Vous verrez d'ailleurs, dans quelques années, que les résultats seront visibles. Je m'en fais gloire car je considère qu'il s'agit là d'une des missions essentielles du ministère de la culture. Or j'ai trouvé une situation dans laquelle, c'est très clair, les enseignements des grands anciens avaient été très largement oubliés. D'ailleurs, puisque vous avez cité Jean Dasté, il suffisait de lui demander ce qu'il pensait de ce qui se passait depuis quelques années pour s'en convaincre.

En ce qui concerne les centres, les écoles d'art, la situation n'est pas tout à fait celle que M. Sicre a dénoncée.

Ainsi, en 1994, les crédits de fonctionnement des centres d'arts s'élèveront à 15,668 millions et les crédits d'investissement à 2,38 millions de francs, soit un total de plus de 18 millions de francs. Tous les crédits déconcentrés des DRAC n'étant pas encore répartis, ces chiffres ne sont qu'approximatifs.

En 1995, ces crédits seront portés à 15,6 millions pour le fonctionnement et à 2,9 millions pour l'investissement. L'Etat n'abandonne donc rien pour ce qui concerne l'investissement, bien au contraire.

De même, les écoles d'art qui relèvent du titre III, c'est-à-dire les établissements publics que nous subventionnons et qui sont les établissements publics nationaux, auront 7,5 millions de plus à leur disposition. Quant aux écoles d'art qui relèvent du titre IV - ce ne sont donc pas celles de l'Etat -, les crédits seront stables : 125,6 millions en 1995 contre 124,6 millions en 1994, y compris les bourses attribuées aux étudiants.

Tout cela me paraît faire justice de critiques que j'ai senties trop systématiquement pour être réellement sincères de la part de deux hommes, M. Sicre et M. Hermier, que je sais pourtant très bons connaisseurs de la réalité culturelle, en particulier des politiques menées en ce domaine.

Hervé Novelli m'a interrogé sur l'Opéra national de Paris. Je vais lui donner quelques précisions sur sa situation et lui tracer des perspectives.

L'année 1995 sera, pour l'Opéra national de Paris, celle où nous consoliderons l'ambition que j'ai définie l'an passé et qui s'est traduite par la mise en place d'un nouveau statut au mois de février, par la désignation de nouveaux dirigeants au mois de mars et par la mise en route d'un projet quinquennal dont les effets devraient être évidents lors de la saison 1997-1998, et peut-être apparents dès la saison 1996-1997, compte tenu du fait que les actions entreprises en la matière ne sont perceptibles qu'à très long terme.

Pour moi, l'idée est simple : l'Opéra doit être au service de la nation. Il doit en conséquence considérablement accroître le public concerné. Lorsque le plan d'Hugues Gall connaîtra son régime de croisière, de 700 000 à 800 000 spectateurs pourront, chaque année, se rendre à l'Opéra national de Paris, ce qui montre bien que ce n'est pas du tout un établissement réservé à quelques-uns. D'ici là, nous aurons mis en place un système de diffusion audiovisuel qui permettra à des dizaines de millions de téléspectateurs de profiter des spectacles de l'établissement. Il s'agit d'ailleurs de l'un des points les plus contestables dans la situation actuelle puisque la convention collective signée au mois de février 1993 a soigneusement évité de traiter du problème de la diffusion audiovisuelle des spectacles de l'Opéra.

Le projet, vous le connaissez : 365 représentations par an en régime de croisière sur les deux salles, un équilibre entre des œuvres du répertoire et une politique de création - mais il faut d'abord constituer un répertoire - et, surtout, le respect des équilibres budgétaires et la rigueur de la gestion.

Bien entendu, nous passons actuellement par une période indiscutable d'assainissement et, dans le même temps, et c'est peut-être ce qui est difficile à comprendre, par une remise à niveau des concours de l'Etat. Nous élaborons donc en même temps un plan de réduction des dépenses ainsi qu'un plan de diminution des effectifs, sur lequel je reviendrai dans quelques instants.

Nous allouerons 45 millions de francs de plus à l'Opéra national de Paris, dont 10 millions pour le renforcement du répertoire. Il est clair que, si nous voulons, en régime de croisière, assurer le développement de l'Opéra sans plus augmenter la subvention de l'Etat, et donc diminuer proportionnellement cette subvention, nous devons d'abord faire ce que l'Etat n'a pas fait depuis 1990, alors que c'était son devoir. Nous parviendrons alors à le mettre à niveau et à lui permettre de réaliser son ambition, qui est grande, à la fois sur le plan national et sur le plan international.

Pour ce qui est du premier plan social qui avait été mis en œuvre, la cour d'appel a confirmé son annulation par le tribunal de grande instance, laquelle, je tiens à le préciser, portait non pas sur le fond, mais sur une question de procédure : selon cette juridiction, en effet, le directeur général n'avait pas compétence pour mettre seul en place ce plan social, même pendant la période intérimaire de mise en place du nouveau statut. Cela étant, les objectifs financiers et économiques de ce plan de réduction des effectifs demeurent. Une nouvelle procédure va donc être lancée, toujours avec la même volonté de la direction - elle l'a répété aujourd'hui - de dialoguer avec les syndicats et le personnel afin de parvenir aux solutions qui soient à la fois les plus humaines et compatibles avec les nécessités d'une bonne gestion. Voilà ce que je voulais dire, en particulier à l'adresse de M. Novelli, à qui je

confirme ce que j'ai répondu à Mme de Panafieu : la politique de dépôt des musées nationaux en province va être accentuée. Dans cet esprit, je suis, avec mes services, tout prêt à étudier le projet qu'il a conçu d'une exposition de sculptures en plein air dans le parc de l'ancien château aujourd'hui détruit du cardinal de Richelieu.

S'agissant de la situation des intellectuels et des artistes étrangers, je répondrai à M. Hermier avec une certaine gravité : il est toujours facile de faire des effets mais, naturellement, il est plus difficile d'agir, et d'agir sans le dire, ce qui, en la circonstance, est indispensable en ce qui concerne les intellectuels et les artistes algériens. Le fonds d'urgence culturelle que nous avons créé permet d'accueillir ceux d'entre eux dont la vie est menacée. J'ai reclassé dans des institutions culturelles françaises certains responsables d'institutions algériennes qui ne pouvaient plus vivre dans leur pays. Je l'ai fait et je continuerai à le faire, sans étaler, y compris ce soir, mon action sur la place publique pour des raisons de sécurité et d'efficacité évidentes.

En dehors de l'Algérie, nous avons fait beaucoup pour maintenir ou rétablir les courants avec toute une série de pays, comme ceux de la péninsule indochinoise. Nous avons beaucoup fait pour aider le festival d'hiver de Sarajevo. Nous avons beaucoup fait aussi pour faire venir, par les couloirs de la liberté, plusieurs dizaines d'intellectuels et d'artistes de Bosnie, de Sarajevo en particulier, afin qu'ils puissent s'exprimer, travailler, vivre en France, respirer l'air de la liberté qui leur est compté et même quelquefois purement et simplement supprimé. Si M. Hermier avait assisté, comme moi-même, aux « assises du Métafort », à Aubervilliers, il y a quelques jours, il m'aurait entendu dire ce que je pensais, ce que nous pensons tous de l'assassinat de Cheb Hasni. Je n'ai pas attendu ce soir pour exprimer ma position.

Anne-Marie Couderc a insisté judicieusement sur le principe de notre politique : la culture pour tous. Je pense avoir exactement répondu tout à l'heure à ses préoccupations et montré que les perspectives qu'elle a dessinées étaient les meilleures.

S'agissant de la politique des métiers d'art, M. Claude-Gérard Marcus a très bien décrit, et je l'en remercie, les institutions que nous avons mises en place et les innovations que nous avons introduites. Monsieur Marcus, c'est le 18 novembre que nous allons annoncer les vingt premiers « trésors vivants » que le conseil supérieur des métiers d'art est en train de rassembler. Les cent mille francs par an dont vous avez parlé et qui vont constituer une sorte de bourse à chaque trésor vivant sont, naturellement, renouvelables et leur permettront de se consacrer à la transmission de leur savoir à de nouveaux artistes et de nouveaux artisans. Nous avons, bien entendu, agi en coordination avec les ministères compétents, essentiellement avec le ministère de M. Alain Madelin, qui est chargé du commerce et de l'artisanat. Enfin, le conseil supérieur que j'ai créé a notamment pour mission de traiter les problèmes de la promotion des métiers d'art et de l'emploi dans ce secteur, et je pense qu'il présentera prochainement les actions qu'il préconise.

Voilà ce que je voulais répondre aux différents intervenants. Je remercie enfin M. Jean Tiberi qui a décrit très exactement et très lucidement les perspectives, les insuffisances ou le caractère transitoire, quelquefois, de ce budget de la culture. L'essentiel est de faire en sorte que la politique culturelle ne soit pas consacrée uniquement à la gestion des relations entre les acteurs culturels, les institutions et l'administration. La politique culturelle est par définition au cœur de la cité, au cœur des préoccupations

et des problèmes de la société. Comme l'a dit M. Jean de Boishue dans une autre circonstance, un bon budget n'est pas nécessairement un budget en augmentation, c'est un budget actif, c'est-à-dire un budget qui s'inscrit dans les perspectives que l'on a dessinées. Encore faut-il d'abord tracer de nouveaux horizons.

Dans ce projet, je le répète, j'ai redéployé environ 500 millions de francs de crédits sur 13,5 milliards, ce qui est une proportion considérable car vous savez tous ce que sont les budgets. Ils sont en quelque sorte imposés avant même d'avoir été votés. Monsieur Tiberi, le présent budget ne marque pas seulement un passage, entre une politique et une autre ; à mon sens, il marquera en 1995 la première étape d'une politique tout à fait nouvelle qui permettra à la culture française de franchir le passage d'un millénaire à l'autre en gardant son rang, en particulier celui de Paris, sa capitale, qui est aussi, comme chacun le sait, la capitale culturelle et artistique du monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à Mme Martine Aurillac.

**Mme Martine Aurillac.** Monsieur le ministre, vous avez effectué cette année deux visites importantes : l'une dans les pays de la péninsule indochinoise, l'autre au Liban. Vous avez constaté le très grand intérêt pour le développement de la langue française au Vietnam qui de rait, après le sommet de Cotonou en 1995, accueillir en 1997 le septième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en partage le français. Vous l'avez d'ailleurs aussi constaté au Liban où, hélas ! la guerre a été préjudiciable au maintien de notre langue. Ainsi que la presse s'en est largement fait l'écho, vous avez décidé de répondre aux demandes pressantes de coopération linguistique qui vous ont alors été adressées - je pense en particulier aux conventions de classes bilingues ou à la formation, indispensable, des maîtres. Avez-vous obtenu les moyens budgétaires suffisants pour mener, dans ces pays, dans l'esprit d'indépendance et de pluralisme qui est le vôtre et auquel vous tenez, à fort juste titre, ces actions essentielles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** Madame le député, puisque j'ai indiqué dans toutes mes interventions précédentes les orientations, je vous répondrai par des chiffres, même si l'exercice est un peu aride.

En 1994, le budget de la francophonie est de 67 millions de francs. Il comporte 20 millions de francs de mesures nouvelles ; 11 millions de francs ne sont pas reconductibles puisque consacrés à l'organisation des Jeux de la francophonie. En réalité, la base des crédits de la francophonie en 1994 est donc de 56 millions de francs. Pour 1995, j'ai obtenu 11 millions de francs de crédits supplémentaires, ce qui fait, que, d'une certaine manière, les crédits qui n'étaient pas reconductibles sont reconduits. Cette augmentation me permettra de financer : premièrement, l'enseignement bilingue primaire et secondaire dans les trois pays de la péninsule indochinoise, en particulier au Vietnam, et de mettre en route cette politique qui doit aboutir, je vous le rappelle, à plus de 500 classes bilingues en 1997, à 150 dès la rentrée 1995 ; deuxièmement, la remise au niveau linguistique des enseignants de français au Liban, pour 4 mil-

lions de francs ; enfin, le développement des filières francophones dans les universités du Caire, pour 3 millions de francs.

Ces trois actions vont exactement dans le sens que vous souhaitez et seront naturellement menées conjointement avec celles du Quai d'Orsay dans les mêmes secteurs.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Pélissard.

**M. Jacques Pélissard.** Monsieur le ministre, vous avez toujours affirmé la dimension culturelle de l'aménagement du territoire, et la dernière réunion du comité interministériel d'aménagement du territoire a consacré cette vision.

Je vous poserai deux questions. La première concerne la protection du patrimoine auquel votre budget consacre 5,6 p. 100 en crédits de paiement, ou, plus exactement, la ventilation entre crédits d'investissement et crédits d'entretien. A lire le rapport de Mme de Panafieu, on constate que, dans le chapitre 43-20, les subventions d'investissement accordées par l'Etat aux monuments qui ne lui appartiennent pas sont très diminuées et que les crédits d'entretien ayant la même destination sont supprimés. Alors, que va-t-il advenir du patrimoine rural non protégé et du financement des chantiers bénévoles ? Pourriez-vous nous apporter des éclaircissements ? Il est important que le patrimoine - et le département du Jura dont je suis l'élu est de ce point de vue très richement doté -, quel que soit son site d'implantation, soit protégé.

J'en viens à la deuxième question. Nous allons, avez-vous dit, et c'est une bonne politique que j'approuve, assister en 1995 et au cours des années qui viennent à un rééquilibrage des dépenses culturelles entre Paris, l'Île-de-France et la province. La politique des grands projets régionaux va également dans le bon sens. Je souhaite que cette politique d'ensemble permette une irrigation complète du territoire national et ne se cantonne pas aux grandes capitales régionales. Il y a des départements ou des villes chef-lieu de département, dont les projets de conservatoire de musique, les projets muséographiques importants où - c'est le cas dans le Jura - les projets archéologiques sont considérablement freinés. Quels sont vos projets en la matière ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** Monsieur Pélissard, je vous réponds d'abord sur un plan général. Notre politique tendra en réalité à favoriser le patrimoine rural et c'est pour cela que j'ai, depuis quelques mois, engagé des réflexions de toute nature, scientifiques ou très pratiques, avec le professeur Chiva, le sénateur La Ché et M. Philippe Meyer. Nous allons mener une politique du patrimoine rural, protégé ou non, extrêmement active.

Il y a d'abord les instruments législatifs et réglementaires actuels, mais aussi la future fondation nationale du patrimoine. Vous verrez que, comme je l'ai indiqué dans mon intervention, le patrimoine rural constituera une ossature de la politique d'aménagement du territoire. Et je voudrais en donner une illustration pour ce qui concerne votre région, monsieur Pélissard, qui êtes maire de Lons-le-Saunier. En 1994, la Franche-Comté aura disposé de 15 millions de crédits déconcentrés, c'est-à-dire gérés par le préfet de région, pour mener les opérations de conservation concernant des monuments historiques de propriétaires privés ou de collectivités territoriales, c'est-à-dire ceux qui ne constituent pas des monuments historiques de l'Etat. Cela représente 20 p. 100 de plus

qu'en 1990. De très nombreuses cathédrales présentent des problèmes graves de couverture ou de stabilité. L'Etat s'est engagé dans un programme très important de restauration des stalles de la cathédrale de Saint-Claude qui a été incendiée accidentellement ; ce programme est de 15 millions de francs. Une dotation de un million de francs est destinée aux objets mobiliers.

En revanche, c'est vrai que, depuis 1993, les conseils généraux et les conseils régionaux n'ont pas apporté d'aide aux communes pour la conservation des monuments historiques. Si nous voulons aboutir à une politique plus active, il faut aussi que nos partenaires locaux veuillent bien participer à l'effort car, dans un département comme le Jura, j'ai eu l'occasion de le constater tout à fait récemment, il y a trois semaines ou un mois, le patrimoine est extrêmement important. Je ne crois pas qu'on puisse réellement le restaurer, l'exploiter si l'ensemble des partenaires ne sont pas liés et ne contribuent pas ensemble à cette action.

En tout cas, je veillerai, avec les crédits dont nous disposons grâce à la loi de programme, à assurer l'essentiel, et notamment le développement de cette politique du patrimoine rural.

**M. le président.** La parole est à M. André Durr.

**M. André Durr.** A diverses reprises, je vous ai entretenu, monsieur le ministre, du projet de construction d'un équipement culturel de proximité, dénommé Illiade, à Illkirch-Graffenstaden. Vous avez bien voulu y porter une attention toute particulière, me semble-t-il.

En effet, cette réalisation modulaire et pluridisciplinaire s'inscrit parfaitement dans le programme de soutien de l'Etat aux collectivités locales en matière d'équipements culturels de proximité en zone péri-urbaine, et cela aussi dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire.

A ce sujet, je tiens à vous rappeler que l'Illiade contribue très activement dans son domaine au développement de l'intercommunalité au sud de l'agglomération strasbourgeoise.

Un certain nombre d'engagements, il est vrai non écrits, permettaient à notre ville d'espérer qu'une subvention lui serait attribuée. Cela irait d'ailleurs dans le sens du rééquilibrage dont il a été question ce soir.

Je souhaiterais avoir une réponse claire et concrète à une question simple. Votre département ministériel est-il toujours prêt à participer au financement de l'Illiade et, dans l'affirmative, dans quelle mesure et dans quel délai ?

Je vous serais vivement reconnaissant de bien vouloir me répondre avec clarté sur ce sujet qui concerne, permettez-moi de vous le rappeler, plusieurs dizaines de milliers de nos concitoyens.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** Monsieur Durr, il s'agit en effet d'un projet que je connais bien, parce que vous m'en avez souvent parlé.

Je tiens à vous indiquer que l'intérêt que nous lui portons n'est pas seulement platonique. En effet, le dernier CIAT a décidé le versement d'une subvention de 500 000 francs à la commune d'Illkirch-Graffenstaden dont vous êtes le maire, pour aider à la réalisation de cette opération.

Par ailleurs, vous le savez, je voudrais que soit passée entre l'Etat et la ville une convention de développement culturel.

Je souhaite que nous travaillions ensemble pour la mettre au point et que nous puissions la signer lors de l'inauguration de l'Illiade.

**M. le président.** Pour le groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, la parole est à Mme Emmanuelle Bouquillon.

**Mme Emmanuelle Bouquillon.** Monsieur le ministre, il y a dix jours, lors de votre déplacement dans l'Aisne, vous avez parlé de la création, au début de 1995, de la Fondation du patrimoine en milieu rural. Les élus des petites communes rurales, qui étaient présents - et moi avec eux bien entendu - ont vu s'ouvrir devant eux un nouvel horizon avec les nouvelles pistes dont vous nous avez parlé tout à l'heure.

Cette annonce nous a donné la preuve de votre volonté d'aménagement culturel du territoire car le monde rural, dont on parle tant mais qui se sent toutefois délaissé, veut valoriser ce patrimoine qui est son seul moyen de développement économique et de cohésion sociale. Je m'explique : un monument restauré attire du monde et favorise donc bien souvent - je le constate dans nombre de petites communes - la création de commerces ou d'installations touristiques telles que gîtes ruraux ou restaurants. Un projet autour du patrimoine, c'est-à-dire autour des racines d'une commune rurale, fédère la population, palliant ainsi avantageusement les inégalités culturelles entre ville et campagne.

Par ailleurs, la sauvegarde du patrimoine provoque l'émergence des nouveaux partenaires culturels que sont les associations, elles-mêmes acteurs de la lutte contre les inégalités individuelles, sociales ou géographiques.

Pour toutes ces raisons - et bien d'autres encore -, votre encouragement à l'intelligence, à la réflexion, à la participation, à l'initiative, à la responsabilité au profit de la préservation de la mémoire commune soulève tous les espoirs. Il prouve votre respect pour tout le travail accompli par les bénévoles, par leurs élus, par les associations qu'ils ont ensemble suscité depuis des années. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous pose quatre questions très simples : Où ? Quand ? Comment ? Combien ?

Où, parce qu'il ne faut pas que cette fondation soit parisienne.

Quand, parce que, vous l'avez compris, il y a urgence.

Comment, parce que si l'Etat doit bien évidemment avoir une part importante au sein de la fondation, il doit aussi y avoir place pour les élus locaux, qui sont particulièrement sensibles à ce dossier, et pour les associations concernées.

Combien, car si vous nous avez parlé de 20 millions de francs pour 1995, nous voudrions savoir ce que vous envisagez pour attirer le mécénat, le sponsoring ou d'autres sources de financement, indispensables à la préservation du patrimoine en milieu rural.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** Je remercie Emmanuelle Bouquillon de me permettre, en répondant à sa question, de préciser nos intentions en ce qui concerne la Fondation du patrimoine.

Il s'agira d'une institution privée, qui s'attachera au patrimoine, notamment dans les campagnes où il ne fait pas l'objet d'une protection en vertu de la loi de 1913, bien qu'il présente un intérêt manifeste, surtout au yeux de ceux qui vivent ou travaillent dans ces régions.

La mission de la fondation sera triple.

D'abord elle attribuera un label, c'est-à-dire qu'elle engagera publiquement une politique de mise en valeur de ces monuments, de ces architectures qui ne font pas l'objet d'une protection. Or si la France compte 40 000 monuments historiques protégés, en Grande-Bretagne, dont la richesse patrimoniale est bien moindre

que la nôtre, 500 000 bâtiments figurent sur des inventaires publics. Cela démontre que si nous voulons engager une politique prenant en compte tout ce qui a été signalé, et mérite notre intérêt, nous arriverons à des chiffres similaires.

La fondation du patrimoine devra donc essayer de travailler pour la mise en valeur et l'exploitation de tout ce qui n'est pas protégé bien qu'étant digne d'intérêt.

Ensuite, sa deuxième mission sera de favoriser l'aide à l'ouverture au public, la revalorisation économique de ces monuments. Aujourd'hui l'intervention publique ne porte, selon la loi, que sur la restauration immobilière, sauf pour les monuments de l'Etat en faveur desquels intervient la Caisse nationale des monuments historiques, mais cela ne concerne que quelques bâtiments exceptionnels.

Enfin, la troisième mission de la fondation - sur laquelle j'ai insisté lors de ma venue à Soissons - sera la mobilisation du public. En effet, la politique du patrimoine ne saurait être uniquement celle des pouvoirs publics ; elle doit concerner tous les citoyens. Il s'agira également de mobiliser des partenaires susceptibles d'aider au financement de ces opérations.

Mon idée est de créer, autour de la Fondation nationale du patrimoine, un mouvement populaire comme il s'en est créé un en Grande-Bretagne autour du *National Trust*.

Concrètement, donc, la fondation sera créée au cours du premier semestre de 1995 avec un capital de départ de 40 millions de francs dont la moitié sera fournie par l'Etat. Pour y parvenir nous sommes en train de créer d'une part une association de préfiguration, celle qui portera ensuite la fondation, et, d'autre part, une association des amis de la fondation qui sera présidée par Jean-Paul Hugot, le sénateur-maire de Saumur, lequel a été l'initiateur de cette idée. Cette dernière recueillera les différentes contributions de ceux qui voudront bien aider la constitution de la fondation.

Voilà exactement où nous en sommes.

Il s'agit de l'un des projets les plus importants que nous puissions mettre en œuvre...

**M. Jean de Boishue, rapporteur pour avis.** Tout à fait !

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** ... pour, comme l'a souligné le rapporteur de la commission des affaires culturelles au début de la discussion, faire en sorte que notre patrimoine soit sauvegardé et mis en valeur afin qu'il participe pleinement à l'économie locale.

**M. le président.** La parole est à M. Edouard Landrain.

**M. Edouard Landrain.** Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier, car j'ai entendu avec plaisir, que vous alliez enfin aider la maison de la culture de Loire-Atlantique. Vos prédécesseurs la louangeaient sans arrêt, la citaient en exemple, mais ils l'oubliaient régulièrement dans leurs aides.

Cela dit, je tiens à vous entretenir de deux sujets qui méritent tout particulièrement votre attention : les enseignements artistiques et le patrimoine dans les départements. Les lois de décentralisation, hormis le fonctionnement des bibliothèques départementales de prêt et le rôle des archives départementales, ont confié relativement peu de compétences aux collectivités territoriales en ces matières. Ces dernières ont donc dû agir, malgré tout, pour tenter de pallier les déficiences.

Au niveau des enseignements artistiques, les départements ont dû intervenir, notamment dans le cadre des associations de développement musical dans les départe-

ments. En effet, l'aide de l'Etat à ces ADMD est faible. Par exemple, dans le département de la Loire-Atlantique, la subvention est de 340 000 francs pour un budget de 5,2 millions de francs, soit 6,5 p. 100, et ce pourcentage diminue au fil des ans. Avez-vous l'intention de revoir cette participation ?

Au titre du patrimoine dans les départements, dont d'autres collègues ont déjà parlé, les participations de l'Etat, qui étaient initialement de 50 p. 100 sur le patrimoine classé, fondent régulièrement. Actuellement, nous sommes plutôt aux alentours de 38 p. 100 et je crains que cela ne diminue malheureusement encore. Pour le patrimoine inscrit, la participation est de 15 p. 100 du montant des travaux. Quant au patrimoine non protégé, il ne bénéficie d'aucune subvention. Or il y a de la survie du patrimoine rural et les collectivités locales en sont tout particulièrement conscientes.

Je termine, monsieur le président, en évoquant deux derniers sujets.

Bien souvent, dans les directions régionales des affaires culturelles, les personnels du service de l'inventaire sont encore payés par les départements.

Enfin, les aides de l'Etat pour la restauration des œuvres d'art diminuent sans cesse : de 40 p. 100 il y a encore deux ans, elles sont passées à 20 p. 100 en raison de la multiplication des demandes en attente. Or il y a de la préservation de notre patrimoine, ainsi que du développement des laboratoires de restauration dans lesquels l'Etat et les collectivités se sont largement investis.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** Pour ce qui est de la politique de l'enseignement artistique, monsieur Landrain, j'ai déjà cité des chiffres tant dans mon intervention qu'en répondant aux rapporteurs. Je vous indique qu'en ce domaine nous tenons à mener, y compris en ce qui concerne les associations de développement musical dans les départements, une politique de coopération, de mise en synergie de tous les intervenants, sous l'égide des directions régionales des affaires culturelles.

Je ne peux pas vous donner d'indications très précises en ce qui concerne la Loire-Atlantique, puisque je n'ai eu que très tardivement les renseignements dont vous avez fait état, mais je vous répondrai directement. Je vous assure néanmoins que nous n'avons pas du tout l'intention de diminuer notre effort en faveur des enseignements artistiques.

Dans le domaine du patrimoine, les interventions respectives des uns et des autres n'ont pas varié. Globalement, celle de l'Etat n'est pas en recul, bien au contraire. Il finance environ 38 p. 100 de la dépense patrimoniale globale, en moyenne, certains projets étant aidés à 40 p. 100, 45 p. 100, voire 50 p. 100. On ne peut pas dire qu'il y ait un recul. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, nous aurons au contraire les moyens de faire en sorte que notre effort relatif tant aux travaux qu'à l'entretien, soit non seulement maintenu, mais aussi développé.

Enfin, s'agissant de la restauration des œuvres d'art, je rappelle, puisque j'ai eu l'occasion de le souligner dernièrement à Gimel-les-Cascades en Corrèze où nous remettons en place un trésor qui avait été volé il y a quelques années, que j'ai engagé une politique des objets, car ils ont pendant trop longtemps été oubliés. Elle se traduira non seulement par des mesures à la fois financières et techniques, par une revalorisation du statut des conservateurs départementaux des objets d'art, mais aussi, par exemple, en matière de restauration proprement dite, par la mise en œuvre de crédits supplémentaires, ceux qui

seront consacrés cette année à l'Institut français de restauration des œuvres d'art, l'IFRORA, auquel je confierai 5 millions de francs de plus et que je vais reloger dans des locaux nouveaux.

Par ailleurs, monsieur Landrain, vous savez que je mets en place un réseau national de restauration dont nous aurons une antenne, parmi les plus importantes, à Rennes, où elle aura notamment à s'occuper de la restauration du parlement qui a été incendié.

Malgré le contexte de difficultés budgétaires, nous progressons dans tous les domaines que vous avez évoqués.

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Larrat.

**M. Gérard Larrat.** Monsieur le ministre, nous ne pouvons que nous réjouir de la reconnaissance officielle du rôle de la culture dans l'aménagement du territoire. Le CIAT de Troyes a, à cet égard, consacré la place de droit qui revient à la culture dans un maillage équilibré de notre espace, afin de préserver l'égalité de tous quant à l'accès à la culture, sans sacralisation aucune.

Cette volonté affirmée se traduit concrètement par la mise en place de grands projets régionaux. Toutefois se pose la question du détail des projets opérationnels qui s'intégreront dans ce programme au regard du nécessaire équilibrage entre les régions, parfois à l'intérieur des régions, car il faut impérativement favoriser le financement d'équipements culturels de proximité.

Plus particulièrement, dans quelle mesure la création, par la ville de Carcassonne, d'un centre d'art, de culture et musée de la préhistoire qui correspond au principe du développement culturel de notre territoire peut-elle bénéficier d'une aide à ce titre ? En outre est-il possible de mettre en place, toujours à Carcassonne, un financement pour les monuments historiques inscrits situés dans la Bastide Saint-Louis, que vous connaissez bien, monsieur le ministre, pour abonder les financements mis en œuvre par l'ANAH et la ville dans le cadre de l'OPAH patrimoniale ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** Je connais bien la situation qu'à décrite M. Larrat, le député de Carcassonne.

A la suite d'une étude menée par des urbanistes, nous avons engagé un plan d'ensemble à long terme pour Carcassonne, concernant à la fois la Cité - c'est-à-dire la ville ancienne qu'on appelle la Bastide Saint-Louis, enfermée dans son quadrilatère d'anciens remparts, la ville basse et, entre les deux, le long de l'Aude, ce qu'on appelle l'île et qui fait la jonction entre la Cité et la ville basse.

L'idée est de soutenir les efforts accomplis par la ville pour assurer un meilleur accès à la Cité ; pour mettre en œuvre un projet de centre d'art et de culture sur l'île, dans un bâtiment datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup>, ancienne manufacture de textile, qui peut être restauré ; enfin pour créer un secteur sauvegardé dans la Bastide Saint-Louis, en aidant la ville à sauvegarder les monuments historiques qui s'y trouvent, à protéger des bâtiments qui ne le sont pas encore, et en complétant l'opération programmée d'amélioration de l'habitat engagée dans la ville basse, afin qu'elle soit prolongée et qu'elle puisse se dérouler parallèlement à la mise en place du secteur sauvegardé, suivant les recommandations faites par les urbanistes.

Voilà, monsieur le député, comment je conçois cette politique d'ensemble. Nous serons amenés à la mener en collaboration et j'étudie très attentivement tous les projets qui m'ont été soumis par vous-même et par M. Raymond Chéza, le maire de Carcassonne.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jacques Boyon.

**M. Jacques Boyon.** Monsieur le ministre, comme tous mes collègues, j'approuve fortement votre volonté d'ajouter la culture aux domaines d'action traditionnels des politiques d'aménagement du territoire. Cette novation me semble du plus haut intérêt, car la culture est aujourd'hui un élément essentiel de l'égalité des chances entre les régions et entre leurs habitants, mais aussi, ne l'oublions pas, l'un des moteurs possibles du développement local. D'ailleurs, les collectivités territoriales commencent à bien voir la culture sous cet angle.

Je vous parlerai, moi aussi, de mon département, monsieur le ministre, que vous avez eu l'occasion de visiter récemment. J'avais alors exprimé le souhait que vous puissiez retenir comme « pôle d'économie du patrimoine » un ensemble de sites implantés à moins de trente kilomètres les uns des autres dans l'Ain, ayant à la fois une valeur de patrimoine architectural reconnu et un rôle de création et de diffusion de la culture. Je peux les citer, car ils sont connus au plan national et classés : l'ensemble roman de l'abbaye d'Ambronay avec son festival et son académie de musique baroque, la cité médiévale de Pérouges avec son centre d'art contemporain, la ville de Bourg-en-Bresse avec l'église et les cloîtres de Brou, avec son projet de musée d'art contemporain. Certains ont, à juste titre, proposé d'ajouter un quatrième site, la ferme des Planons, à Saint-Cyr-sur-Menthon, à proximité immédiate de l'autoroute A 40, laquelle sera tout à la fois un regard sur le passé rural du XVI<sup>e</sup> siècle et un musée moderne d'anthropologie alimentaire.

Ces quatre sites sont remarquables et constitueraient un ensemble original, peut-être même unique, par leur richesse et leur diversité. Deux d'entre eux ont la chance de s'appuyer sur une collectivité publique forte : le département de l'Ain, pour la ferme des Planons, et la ville de Bourg, pour Brou. En revanche, les deux autres sont dans des communes de moins de deux mille ou de mille habitants - Ambronay et Pérouges - et reposent sur le seul dynamisme d'associations régies par la loi de 1901 ; il faut donc, pour ceux-ci, avoir une action commune. La DATAR y semble favorable. Elle est prête à financer, dès cette année, des études destinées à définir les relations entre ces sites et leur complémentarité, mais tout cela suppose que le ministre de la culture donne son agrément à une telle proposition d'un type nouveau.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, si vous êtes prêt à inscrire ce pôle culturel à quatre têtes parmi les pôles d'économie du patrimoine et si, au terme des études qui pourraient être menées rapidement tant la détermination des collectivités territoriales est grande, vous seriez prêt à apporter la participation financière de l'Etat aux actions et aux équipements qui seraient proposés par les associations et par les collectivités territoriales concernées.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** Monsieur Boyon, à l'occasion de mon déplacement il y a trois semaines dans votre département, et, en particulier, dans votre commune, à Pont-d'Ain, nous avons eu l'occasion d'examiner cette idée que vous avez soumise à la fois à mon collègue de l'éducation nationale, au délégué à l'aménagement du territoire et à mon ministère.

Il est certain que votre projet présente un grand intérêt car il correspond tout à fait à l'idée de cette politique de réseaux dont j'ai parlé dans mon intervention, et qui doit permettre de faire fructifier notre patrimoine et nos insti-

tutions culturelles par une plus grande synergie. De ce point de vue, on peut examiner, dans l'orientation du comité d'aménagement du territoire, comment on pourrait monter une structure qui constituerait le réseau des différents sites dont vous venez de parler.

S'agissant de l'enseignement artistique, il est vrai que nous avons défini, pour la première phase expérimentale de la politique de l'éducation artistique globale en application du protocole interministériel, treize pôles expérimentaux. Le département de l'Ain n'y figure pas, mais je suis disposé à examiner, avec mon collègue de l'éducation nationale et avec la direction régionale des affaires culturelles, comment nous pouvons travailler plus intensément en matière d'éducation artistique sur les différents sites dont vous avez parlé.

**M. le président.** La parole est à M. Louis de Broissia.

**M. Louis de Broissia.** Monsieur le ministre, le risque que je cours en intervenant le dernier est de revenir sur des questions déjà posées et auxquelles vous avez déjà en partie répondu.

S'agissant du patrimoine, nous constatons avec satisfaction que les orientations budgétaires que vous prenez pour 1995 s'inscrivent bien dans le respect des engagements pris dans la loi de programme, que nous avons appuyée ; les crédits importants sont là et vous annoncez des moyens substantiels pour gérer des crédits décentralisés.

Néanmoins, deux questions se posent.

La première est simple : je ne suis pas totalement convaincu par les applications données au sujet de la suppression des dispositions du chapitre 43-20, article 30, sur les subventions d'entretien. Comme nous le disions déjà dans l'opposition et lors de l'examen de la première loi de programme, ce sont de fausses économies. Ce report du crédit va décourager les propriétaires privés qui sont par ailleurs incités par des dispositions fiscales à assurer cet entretien.

Ma seconde question porte sur la politique à l'égard des conservations régionales des monuments historiques. Il me semble que ce corps de la fonction publique est oublié depuis quinze ans ; je pense aux conservateurs régionaux, aux documentalistes. Je l'ai constaté en Bourgogne, mais je puis aussi témoigner, pour avoir reçu les conservateurs régionaux de Champagne-Ardenne, de Lorraine, de Picardie et de Rhône-Alpes, d'un manque de moyens dénoncés par tous. Je sais que quarante emplois sont prévus, que six sont actuellement pourvus. Pourriez-vous nous donner quelques applications ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la francophonie.** Monsieur le président, nous terminons très bien puisque M. de Broissia met à nouveau l'accent sur des éléments très importants de ce budget qui, même s'ils sont un peu négatifs, me donnent l'occasion de lui montrer que nos perspectives sont tout à fait positives.

Il s'agit des moyens consacrés au patrimoine.

Il est clair que nous faisons beaucoup plus pour le patrimoine. A l'intérieur de cet accroissement global, il est non moins certain que les crédits d'entretien diminuent - ils ne sont pas supprimés - ainsi que les crédits du titre IV, c'est-à-dire certaines subventions. En revanche, les crédits de travaux nous permettent d'assurer le gros entretien qui est indispensable, et cela malgré la baisse des crédits d'entretien, et la hausse, de plus de 50 millions de francs, des crédits inscrits au titre V et au titre VI me paraît compenser très avantageusement les diminutions de 6 millions de francs du titre III et du

titre IV. Je sais bien que les bénéficiaires ne sont pas les mêmes, mais je crois qu'en termes d'intérêt général nous avons une politique du patrimoine plus active qui comporte plus de moyens.

Je suis tout à fait disposé à examiner les conditions dans lesquelles on peut essayer d'atténuer les conséquences des baisses de crédits sur certains chapitres. C'est ce que la direction du patrimoine fait quotidiennement grâce à certaines pratiques qui lui permettent de pallier les difficultés auxquelles elle se heurte. Je l'ai déjà dit à M. de Boishue et je le confirme à M. de Broissia.

M. de Broissia a aussi parlé d'une situation que j'avais évoquée l'an passé lorsque vous avez examiné puis voté la deuxième - parce qu'il y en aura d'autres, j'en suis persuadé - loi de programme du patrimoine.

Comme le dit très bien M. de Broissia, elle ne peut être mise en œuvre que si les services compétents ont le personnel nécessaire. J'ai, dès cette année, fait un effort, me semble-t-il, important dans un cadre contenu pour les postes de travail dans les conservations régionales des monuments historiques. J'ai pris l'engagement - et je le confirme - d'augmenter de 40 emplois l'effectif des CRMH sur la durée d'application de la loi de programme, c'est-à-dire 1994-1998. En 1994, ont été recrutés, en catégorie A, neuf vérificateurs, et un concours pour la création de trois emplois de techniciens de catégorie B, sera organisé à la fin de l'année. En 1995, huit emplois de technicien des Bâtiments de France seront créés. Sur les emplois de technicien peu nombreux que nous créons, j'en consacrerai une part non négligeable aux conservations régionales des monuments historiques.

Par ailleurs, nous allons revaloriser la fonction de conservateur des monuments historiques, puisque trois emplois de CRMH seront transformés en emplois de conservateur du patrimoine et trois autres en emplois d'architecte urbaniste de l'État.

Voilà, monsieur de Broissia, qui répond non seulement aux exigences de la politique du patrimoine, mais aussi à l'exceptionnelle qualité des fonctionnaires qui s'occupent des monuments historiques dans notre pays et auxquels je tiens, pour terminer, à rendre hommage.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Culture » et l'article 56 rattaché à ce budget.

#### ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 450 642 693 F ;

« Titre IV : 10 650 000 F. »

#### ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 496 947 000 F ;

« Crédits de paiement : 380 290 000 F. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 191 850 000 F ;

Crédits de paiement : 828 928 000 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

*(Le titre III est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV.

*(Le titre IV est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement sont adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement sont adoptés.)*

#### Article 56

**M. le président.** J'appelle l'article 56 rattaché à ce budget.

« ART. 56. - A compter de la création de l'établissement public chargé de la gestion du musée et du domaine national de Versailles, les personnels de la Réunion des musées nationaux et de la Caisse nationale des monuments historiques recrutés sur des contrats à durée indéterminée, exerçant les fonctions de gardien, de caissier-contrôleur, de préposé aux vestiaires, ou d'hôte d'accueil, et affectés au musée et domaine national de Versailles au 31 décembre 1994 pourront, à leur demande, être nommés et titularisés avec effet à la date de création de l'établissement public chargé de la gestion du musée et du domaine national de Versailles, dans les corps de fonctionnaires relevant du ministre chargé de la culture, dans la limite des emplois créés à cet effet par la présente loi de finances.

« Un décret en Conseil d'Etat fixera les conditions d'intégration et de reclassement des intéressés. »

Je mets aux voix l'article 56.

*(L'article 56 est adopté.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la culture et de la francophonie.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

#### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, le 18 octobre 1994, de Mme Muguette Jacquaint et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à mettre en œuvre dix mesures antidélocalisation dans le secteur du textile-habillement.

Cette proposition de loi, n° 1589, est renvoyée à la commission de la production et des échanges sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 octobre 1994, de M. Martin Malvy et les membres du groupe socialiste et apparentés une proposition de loi tendant au rétablissement des dispositions « anti-corruption » supprimées depuis mars 1993.

Cette proposition de loi, n° 1590, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 octobre 1994, de M. Georges Sarre une proposition de loi relative au financement de l'activité politique.

Cette proposition de loi, n° 1591, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 octobre 1994, de M. Michel Bouvard une proposition de loi relative aux pouvoirs de police du maire en matière de terrains en état d'abandon manifeste.

Cette proposition de loi, n° 1592, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 octobre 1994, de M. Charles Cova une proposition de loi modifiant les articles L. 342 et L. 343 du code de la santé publique qui fixent les modalités d'hospitalisation d'office de personnes souffrant de troubles mentaux.

Cette proposition de loi, n° 1593, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 octobre 1994, de M. Philippe Auberger une proposition de loi tendant à accorder une retraite anticipée à taux plein à cinquante-cinq ans aux anciens combattants d'Afrique du Nord demandeurs d'emploi, en fin de droits.

Cette proposition de loi, n° 1594, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 octobre 1994, de M. Michel Hannoun une proposition de loi visant à permettre une réduction d'impôt en cas de don ou de versement aux associations intermédiaires, aux entreprises d'insertion et aux fondations pour l'emploi.

Cette proposition de loi, n° 1595, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 octobre 1994, de M. Jean-Jacques Weber une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 82-1091 du 23 décembre 1982 relative à la formation professionnelle des artisans.

Cette proposition de loi, n° 1596, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 octobre 1994, de M. Jean-Jacques Weber une proposition de loi tendant à faciliter l'accès des publications associatives au régime des aides accordées à la presse.

Cette proposition de loi, n° 1597, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 octobre 1994, de M. Jean-Jacques Weber une proposition de loi relative à la déclaration des candidatures lors des élections municipales.

Cette proposition de loi, n° 1598, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 octobre 1994, de M. Francisque Perrut une proposition de loi accordant le bénéfice du service à mi-temps pour raison thérapeutique aux praticiens hospitaliers et aux personnels enseignants et hospitaliers des CHU.

Cette proposition de loi, n° 1599, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, le 18 octobre 1994, de M. Jean-Jacques Hyst une proposition de loi relative au financement des partis politiques et des candidats aux élections prévues par le code électoral.

Cette proposition de loi, n° 1600, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560) ;

Budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération ;

M. Didier Migaud, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 41 au rapport n° 1560).

Justice et article 60 ;

M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 32 au rapport n° 1560).

Administration centrale et services judiciaires ;

M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 1564, tome VII) ;

Administration pénitentiaire et protection judiciaire de la jeunesse ;

M. Jacques Floch, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 1564, tome VIII).

Coopération ;

M. Jean-Pierre Thomas, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 11 au rapport n° 1560) ;

M. Henry Jean-Baptiste, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 1562, tome VI) ;

M. Michel Voisin, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense et des forces armées (avis n° 1563, tome II).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 19 octobre 1994, à une heure.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT

### ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 18 octobre 1994)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mercredi 2 novembre 1994 inclus est ainsi fixé :

**Mardi 18 octobre 1994**, le soir, à vingt et une heures trente :  
Début de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560, 1561 à 1565) :

- Culture et francophonie.

**Mercredi 19 octobre 1994**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

- Légion d'honneur et ordre de la Libération ;  
- Justice ;  
- Coopération.

**Jeudi 20 octobre 1994** le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente :

- Enseignement supérieur et recherche ;  
- Entreprises et développement économique, petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat.

**Vendredi 21 octobre 1994**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

- Aménagement du territoire ;

- Environnement.

**Lundi 24 octobre 1994 :**

Le matin, à dix heures :

Discussion des conclusions du rapport de la commission des lois (n° 1582) sur les propositions de résolution de M. Paul Mercieca (n° 1162) et de M. André Fanton (n° 1366) sur la proposition de directive du Conseil fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union résidant dans un Etat membre dont ils n'ont pas la nationalité (E 233).

Inscription à l'ordre du jour complémentaire par la conférence des présidents à la demande du président du groupe socialiste.

L'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560, 1561 à 1565) :

- Industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur.

**Mardi 25 octobre 1994**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, après la communication du Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

- Travail, emploi et formation professionnelle ;  
- Jeunesse et sports.

**Mercredi 26 octobre 1994**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

- Logement ;  
- Services du Premier ministre : services généraux, SGDN, Conseil économique et social, Plan, Journaux officiels, rapatriés.

**Jeudi 27 octobre 1994**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :  
Agriculture et pêche, BAPSA.

**Vendredi 28 octobre 1994**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

- Education nationale ;  
- Communication.

**Mercredi 2 novembre 1994**, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

- Défense.

Prix du numéro : 3,60 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)